

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 38

PDF erstellt am: **22.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

38

Montreux, le 19 décembre 1975

# éducateur

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



*Photo Doris Vogt*

# GAMMA-JEUNESSE

## Qui suis-je ?

4 à 7 ans

La prise de conscience du monde qui nous entoure, à partir de dessins très expressifs et de textes simples sur la nature. Fr. 10.—



Volumes disponibles :

Je suis le feu - Je suis le soleil -  
Je suis une goutte d'eau - Je suis  
un poisson - Je suis un oiseau -  
Je suis l'air.

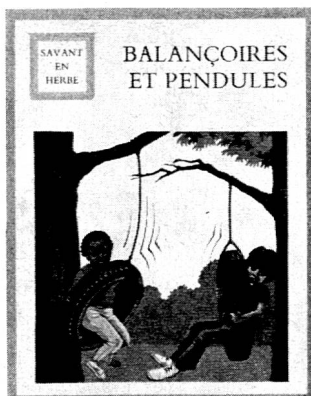
## Savant en herbe

6 à 10 ans

Une gamme de petits livres qui éveilleront l'esprit scientifique des enfants. Fr. 4.40

Derniers volumes parus :

Plis et pliages - Balançoires et pen-  
dules - La chaleur et le froid -  
Les couleurs de l'arc-en-ciel - Tout  
ce qui couvre.



## Carrousel

5 à 14 ans

Ouvrages de créations manuelles et artistiques, groupées par ordre croissant de difficulté. Fr. 16.—

Volumes disponibles :

Carrousel 1  
Carrousel 2  
Carrousel 3  
Carrousel 4

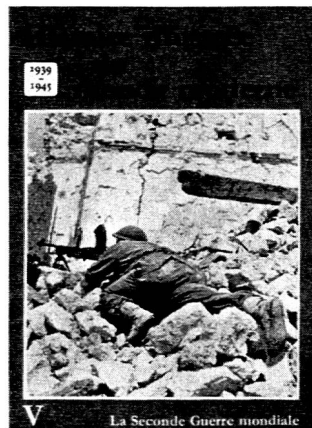
## Personnages célèbres

6 à 11 ans

Une galerie de personnages très divers, remarquables par leur action ou leur audace, et qui ont tous marqué leur temps ou préparé l'avenir. Fr. 4.40

Derniers titres parus :

Hannibal - Marco Polo - Henri  
Ford - Jeanne d'Arc - Mao Tsé-  
tong.



## Histoire illustrée du monde moderne

10 à 14 ans

Une présentation moderne de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle par le texte et l'image, à travers laquelle le lecteur suivra les grands événements et l'évolution de la vie quotidienne. Nombreuses illustrations. Fr. 22.50

1. Les débuts du vingtième siècle  
(à paraître en 1976)
2. La Première Guerre mondiale
3. Les années 1920
4. Les années 1930
5. La Seconde Guerre mondiale



## J'observe la nature

6 à 10 ans

Apprendre aux enfants à observer la nature à travers des expériences sur les plantes et les animaux. Une véritable leçon de choses. Fr. 4.40

Volumes disponibles :

Les murs - Les oiseaux - Sous les  
pierres - Les insectes - Les arbres.

## Raconte-moi

6 à 9 ans

Des histoires et des légendes de tous temps et de tous pays, révélant d'étranges cultures et accompagnées d'illustrations amusantes. Fr. 4.40

Derniers volumes parus :

Le joueur de flûte - Robin des  
Bois - Le roi Vikram - Urachima  
le pêcheur - Le cheval volant.



Demandez à votre libraire le cata-  
logue complet Gamma Jeunesse.

Diffusion Payot Lausanne

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

## Sommaire

### COMITÉ CENTRAL

Commission éducation permanente	891
Plan de parution	892
Information CMOPE	893
Alliance culturelle romande	894
Concours organisé par l'ARPEA	894

### VAUD

Rémunération 1976	895
Collectivité SPV de la SVRSM	896
Grand Conseil et réforme scolaire vaudoise	897
Tribune libre	899
Coupe AVEPS-OEPJ	900

### GENÈVE

Assemblée générale du 2 décembre	900
La SPG se veut résolument unitaire	901
Ce n'est pas nous qui le disons	902
Histoire pour prendre le dernier quart (de siècle)	902
Energie nucléaire IV	903
Le journal à l'école	904

### NEUCHÂTEL

Comité central	905
Commission technique des cours	905
Commission langue II	906
District de Neuchâtel	906

### JURA

L'école et la Constitution du nouveau canton	907
Le système	907
On la croyait morte !	908
Centre de perfectionnement	908
Education sexuelle	908
Mathématiques modernes	908

### FRIBOURG

Assemblée des délégués	909
Indexation 1975	910
Un nouveau complexe scolaire à Fribourg	911

### VALAIS

Aux futurs abonnés de l'« Educateur »	911
---------------------------------------	-----

## éducateur

### Rédacteurs responsables :

**Bulletin corporatif (numéros pairs) :**  
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

### Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

### Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—

## Commission éducation permanente

Les 28 et 29 novembre dernier, la commission éducation permanente siégeait à Chexbres sous la présidence de M. Maurice Blanc.

Elle a tout d'abord procédé à un tour d'horizon de ce qui se passe dans les cantons. Dans le canton de Vaud, les réunions de sensibilisation se poursuivent avec succès alors qu'à Genève la liaison autorité-association au niveau du perfectionnement a été établie à satisfaction.

A cette occasion, on a relevé les effets positifs des conférences données sur ce sujet par Denis Perrenoud tant en Valais qu'à l'assemblée des délégués de la SPF. Il convient d'ailleurs de poursuivre cet effort en organisant notamment des débats dans les sections.

La commission a aussi abordé les liens et les caractères spécifiques des rapports

de La Chaux-de-Fonds et de Genève.

L'essentiel de cette session était consacré à la préparation de la campagne éducation permanente dont le principe a été décidé il y a quelques mois déjà. Plus précisément on a défini les objectifs du document central de cette campagne :

1. Faire connaître l'éducation permanente.

2. Réaffirmer le droit des enseignants, de tout individu, à l'EP mais aussi le devoir de l'enseignant dans ce domaine au vu des responsabilités qu'il assume.

3. Démontrer les intérêts de l'éducation permanente sur les plans personnel, professionnel et social.

4. Enumérer les moyens pratiques pour réaliser une véritable éducation permanente.

FB.

## Un conférencier à disposition

Nous rappelons aux sections ou groupements que notre collègue Denis Perrenoud, membre de la commission EP, est prêt à vous apporter sa collaboration en présentant notamment une conférence. Nous lui avons demandé de nous en résumer les articulations essentielles que vous trouverez ci-dessous. Si cette offre vous intéresse, il vous suffit d'en faire la demande à la commission EP par l'intermédiaire du président SPR, Jean-Jacques Maspéro.

« Mon exposé est une tentative de faire connaître et sentir ce que peut être notre éducation permanente. J'essaie, par quelques exemples concrets, de montrer ce que nous pouvons faire pratiquement lorsque nous décidons de prendre en charge cette éducation nouvelle ; sur un plan strictement personnel et ensuite sur le plan professionnel. J'essaie de faire réfléchir en montrant tout d'abord la peine que nous éprouvons à nous situer en dehors des influences qui conditionnent notre manière de vivre et de penser dans le monde en général ainsi que dans le système d'instruction et d'éducation que nous avons connu enfants et dont nous sommes aujourd'hui comme l'un des rouages essentiels d'un mécanisme important.

» C'est en fait aussi un appel à nos collègues pour qu'ils participent à l'évolution de la société et qu'à travers l'école, ils la rendent un jour plus humaine. En cette

fin du vingtième siècle, au moment où les idées le plus folles et les plus généreuses sont livrées en pâture à un monde peu prêt à les dominer, au moment où certains se demandent ce qui va nous arriver, les enseignants ont un rôle à jouer. Philosophie, idéalisme ? — Je ne le pense pas ; plus que beaucoup d'autres, nous disposons de moyens d'agir et de penser qui nous conduisent en premier lieu à nous demander non pas ce qui va arriver, mais bien ce que nous pourrions faire.

» Voici le schéma général :

— Qui je suis.

— Structures de la SPR.

— Commission EP SPR, rapport de La Chaux-de-Fonds, rapport de Genève, mission difficile. ;

— EP définition de notre éducation permanente.

— EP comme adulte.

— EP comme enseignant.

— Notre école, d'où vient-elle, son style.

— Les pouvoirs publics, que peuvent-ils faire ?

— Les responsables des associations professionnelles, leur travail (forme d'éducation permanente).

— Responsabilités des enseignants au niveau de la société en cette fin du vingtième siècle. »

D. P.



# PLAN DE PARUTION 1976

## Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.

Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

**Attention :** les articles destinés aux chroniques cantonales doivent être envoyés aux correspondants cantonaux.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception chez les correspondants cantonaux des articles destinés au « Bulletin »	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
9 janvier	Educateur N° 1		31 décembre	3 janvier
16 janvier	Bulletin N° 2	2 janvier		
23 janvier	Educateur N° 3		14 janvier	17 janvier
30 janvier	Bulletin N° 4	16 janvier		
6 février	Educateur N° 5		28 janvier	31 janvier
13 février	Bulletin N° 6	30 janvier		
20 février	Educateur N° 7		11 février	14 février
27 février	Bulletin N° 8	13 février		
5 mars	Educateur N° 9		25 février	28 février
12 mars	Bulletin N° 10	27 février		
19 mars	Educateur N° 11		10 mars	13 mars
26 mars	Bulletin N° 12	12 mars		
2 avril	Educateur N° 13		24 mars	27 mars
9 avril	Bulletin N° 14	26 mars		
30 avril	Educateur N° 15		21 avril	24 avril
7 mai	Bulletin N° 16	23 avril		
14 mai	Educateur N° 17		5 mai	8 mai
21 mai	Bulletin N° 18	7 mai		
28 mai	Educateur N° 19		19 mai	22 mai
4 juin	Bulletin N° 20	21 mai		
11 juin	Educateur N° 21		2 juin	5 juin
18 juin	Bulletin N° 22	4 juin		
25 juin	Educateur N° 23		16 juin	19 juin
27 août	Bulletin N° 24	13 août		
3 septembre	Educateur N° 25		25 août	28 août
10 septembre	Bulletin N° 26	27 août		
17 septembre	Educateur N° 27		8 septembre	11 septembre
24 septembre	Bulletin N° 28	10 septembre		
1 <sup>er</sup> octobre	Educateur N° 29		22 septembre	25 septembre
8 octobre	Bulletin N° 30	24 septembre		
15 octobre	Educateur N° 31		6 octobre	9 octobre
22 octobre	Bulletin N° 32	8 octobre		
29 octobre	Educateur N° 33		20 octobre	23 octobre
5 novembre	Bulletin N° 34	22 octobre		
12 novembre	Educateur N° 35		3 novembre	6 novembre
19 novembre	Bulletin N° 36	5 novembre		
26 novembre	Educateur N° 37		17 novembre	20 novembre
3 décembre	Bulletin N° 38	19 novembre		
10 décembre	Educateur N° 39		1 <sup>er</sup> décembre	4 décembre
17 décembre	Bulletin N° 40	3 décembre		

## Remarques à l'intention des correspondants cantonaux

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

## Informations CMOPE

### Une politique pour l'Europe

L'instance la plus représentative des organisations européennes d'enseignants vient de terminer ses travaux, après quatre jours de discussion, en montrant la voie à suivre pour arriver à une plus grande coopération et à une action concertée sur des questions qui intéressent les enseignants et l'éducation dans le monde entier.

Plus de 1,1 million d'enseignants de 24 organisations nationales d'enseignants étaient représentés à la sixième conférence régionale européenne de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE).

Cinq membres du comité exécutif de la CMOPE y ont assisté, dont le président Wilhelm Ebert (République fédérale d'Allemagne), ainsi que des représentants du Conseil de l'Europe, de la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAl) et de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel (FIPESO).

La Conférence a été la plus longue des six conférences européennes réunies jusqu'ici et la première à se tenir indépendamment d'une autre réunion de la CMOPE. Les dirigeants des enseignants se sont rassemblés à Regensdorf, près de Zurich (Suisse) le 2 novembre et ont adopté des recommandations à la séance de clôture, le 6 novembre. La Conférence était l'hôte de la Schweizerischer Lehrerverein.

Les recommandations finales qui ont été adoptées concernent l'éducation des enfants des travailleurs migrants, l'égalité des chances d'éducation, l'éducation pour le groupe de 16 à 19 ans et l'enseignement général, technique et professionnel — interdépendance dans le cadre du système scolaire et des programmes de formation professionnelle.

Les participants se sont partagés en groupes de travail pour examiner et modifier les projets de recommandations sur ces sujets, qui avaient été établis au cours des réunions tenues à l'échelon européen l'année précédente. A la séance plénière de clôture, la Conférence a revu les deuxièmes projets, les a modifiés, puis les a adoptés à l'unanimité.

Ces recommandations constituent maintenant la politique officielle de la CMOPE dans la région européenne et les organisations membres peuvent les utiliser comme telles.

La Conférence a également adopté à l'unanimité une résolution concernant la tendance croissante à employer des maî-

tres insuffisamment préparés, ce qui entraîne du chômage dans le corps enseignant et la détérioration de la qualité de l'enseignement.

Les recommandations soulignent qu'il faut donner à tous les élèves la possibilité de développer pleinement leurs facultés potentielles dans tous les aspects de la vie personnelle, sociale, culturelle et professionnelle, ce qui exige la réforme des programmes scolaires dans le sens d'une plus grande souplesse afin de tenir compte des besoins des différents élèves et de leur personnalité globale. La formation des enseignants, ainsi que les finalités et les méthodes pédagogiques devraient être réorientées dans ce sens et dans la perspective de l'éducation permanente. La rénovation de l'éducation, a-t-on souligné, devrait répondre à l'évolution sur le plan social et technologique et dans d'autres domaines, mais toujours s'effectuer en association avec les représentants des enseignants au stade de la planification comme au stade de l'exécution.

Pour ce qui concerne le chômage des enseignants en Europe, la Conférence a demandé que la CMOPE rassemble des informations auprès de ses membres sur ce sujet et sur les positions prises par eux en vue d'une action concertée. Elle a décidé, en outre, qu'un groupe de représentants des enseignants devrait formuler des recommandations sur l'action que les organisations membres pourraient éventuellement entreprendre et les soumettre à l'examen de la Conférence européenne 1976.

En dehors de ces questions, la Conférence de Regensdorf a discuté des relations entre la CMOPE et les organisations intergouvernementales qui ont une activité en Europe. Le secrétaire général de la CMOPE, John Thompson, et l'assistant spécial pour l'Europe, Thomas Rehula, ont souligné l'importance d'une participation effective des enseignants aux réunions internationales en qualité non pas simplement d'observateurs, mais de représentants spécialisés de la profession.

## UNESCO et éducation permanente

L'éducation permanente devrait se développer à partir des éléments qui figurent déjà dans la pratique éducative, mais elle exige également une restructuration des systèmes éducatifs et une rénovation de leur contenu, selon une réunion d'experts de l'UNESCO à laquelle la CMOPE était représentée par M. André Drubay (secrétaire général, Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officielle - FIPESO).

Des experts de 22 pays, réunis au Palais de l'UNESCO à Paris du 20 au 25 octobre, ont examiné « Les contenus de l'enseignement dans la perspective de l'éducation permanente », et notamment des questions telles que la préparation à la vie dans le monde contemporain, l'équilibre entre les différents aspects du développement de la personnalité et l'équilibre entre la finalité du plein épanouissement personnel et celle de l'intégration dans la société.

M. Drubay est intervenu au sujet de certaines opinions avancées dans le document préparatoire ou par les experts eux-mêmes. Il a souligné la nécessité d'une formation initiale sérieuse permettant aux élèves et aux étudiants de tirer un profit réel des phases ultérieures de l'éducation permanente.

Il a également attiré l'attention sur le rôle irremplaçable de l'école, associée aux autres milieux éducatifs, dans la phase initiale de l'éducation, qu'il convient de concevoir et d'orienter de façon nouvelle dans la perspective de l'éducation permanente.

Après avoir souligné les responsabilités des enseignants et de leurs organisations dans l'éducation continue, M. Drubay a ensuite demandé que les besoins d'éducation permanente de toutes les catégories d'êtres humains soient analysés en vue de l'élaboration de programmes d'action avec le concours de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation, y compris les enseignants. Il a évoqué le risque que la réunion ne minimise les fonctions du système scolaire et des enseignants dans le contexte de l'éducation permanente.

### Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21  
1052 Le Mont/Lausanne.

## Alliance culturelle romande

L'Alliance culturelle romande, à laquelle la Société pédagogique romande a adhéré dès sa fondation il y a quinze ans, a tenu son assemblée générale à Neuchâtel samedi 29 novembre, dans une des salles du Musée d'art et d'histoire.

Dans son rapport, M. Weber-Perret a rappelé l'objectif de l'Alliance culturelle, qui s'est donnée pour tâche de définir et de concrétiser les potentialités artistiques de la Suisse romande : littérature, art, protection du patrimoine culturel, enseignement, elle a consacré à de multiples problèmes vingt et un cahiers d'une présentation impeccable. En adhérant à titre individuel à l'Alliance culturelle romande (1225 Chêne-Bourg, avenue Bel-Air 39c), on reçoit d'office ces publications.

Le cahier N° 21, encore disponible, est consacré aux problèmes si actuels de la protection du patrimoine, qu'il s'agisse des sites, des immeubles, des objets ou d'une certaine qualité de vie.

L'assemblée administrative était suivie du vernissage de quatre expositions : les

huiles, aquarelles et gravures de Carl Liner, les attachantes céramiques de Pierrette Favarger, les tissages de Pierre Brauen, enfin les monnaies et médailles des Orléans-Longueville.

Au cours du vin d'honneur offert par

la Ville de Neuchâtel, MM. Pierre von Allmen, conservateur du musée, Jean-Pierre Ghelfi, conseiller communal et directeur des musées, et M<sup>me</sup> Denis de Rougemont, responsable du médaillier, soulignèrent la qualité et l'actualité des efforts que poursuit l'Alliance culturelle romande.

A. P.

## Concours organisé par l'ARPEA

(Association romande pour la protection des eaux et de l'air)

L'an dernier, le comité ARPEA a remis un prix à un instituteur pour un travail personnel consacré au problème de l'épuration des eaux.

En 1976, six prix seront attribués — un pour chaque canton romand — à des classes ou à des élèves, tant secondaires que primaires, qui rédigeront un travail,

de préférence illustré, sur le thème

« Alimentation en eau potable ».

Comme base de cette étude pourra être utilisé le tableau scolaire remis par la Ligue suisse, en 1975, à toutes les écoles du pays.

Les travaux sont à adresser, jusqu'au 15 mars 1976, à l'adresse suivante : Secrétariat de l'ARPEA, 34, chemin de Marnière, 2068 Neuchâtel.



L'Office fédéral de la protection civile met au concours le poste de

## chef de la Division de l'instruction

### TÂCHES

- planifier, mettre en route et surveiller aux niveaux de la Confédération, du canton et de la commune les projets d'instruction qui doivent être élaborés par l'Office fédéral, y compris l'approbation des plans d'enseignement, programmes de cours et moyens d'instruction ;
- traiter les problèmes fondamentaux de l'instruction : personnel, méthodes et forme de l'instruction, organisation des cours, service de comptabilité ; création, équipement et exploitation des centres d'instruction ;
- étudier les questions se rapportant aux exercices communs de la protection civile avec l'armée et à la participation de la protection civile aux exercices d'états-majors de commandement militaire, destinés à mettre au point l'aide à apporter à la protection civile ;
- diriger l'instruction dont la Confédération est chargée et surveiller l'instruction dans les cantons ;
- inspecter des cours ;
- organiser des rapports et des séminaires, diriger des groupes de travail, publier des articles et des exposés et faire des conférences.

### EXIGENCES

- posséder une formation pédagogique ; avoir exercé avec succès une fonction importante dans l'enseignement, dans la formation du personnel ou dans l'instruction ;
- avoir de bonnes qualités d'organisateur et le don de persuasion ;
- connaître les problèmes de la direction de grandes organisations (armée, protection civile, économie ou administration) ;
- langue maternelle : l'allemand ou le français ; très bonne connaissance de l'autre langue.

### TRAITEMENT

Dans le cadre de l'échelle des traitements de l'administration centrale fédérale.

**DÉLAI D'INSCRIPTION** : 31 janvier 1976.

Les candidats de nationalité suisse qui s'intéressent à ce poste adresseront leurs offres circonstanciées à la Direction de l'Office fédéral de la protection civile, case postale, 3003 Berne.

## Rémunération 1976

Suite aux décisions du Conseil d'Etat et au vote du budget par le Grand Conseil, la rétribution des fonctionnaires vaudois dans leur ensemble et des enseignants primaires en particulier sera conforme aux indications qui suivent dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

### Allocations familiales

#### a) Allocation de ménage

Ménage	Fr. 1200.—
Ménage avec 3 enfants	Fr. 1560.—
Ménage avec 4 enfants	Fr. 1800.—
Ménage avec 5 enfants et plus	Fr. 2040.—

Sans changement.

#### b) Allocation pour enfants

Jusqu'à 16 ans	Fr. 960.—
----------------	-----------

Augmentation de Fr. 10.— par mois, soit Fr. 120.— par an.

#### c) Allocation de formation professionnelle

Au plus tard jusqu'à 25 ans	Fr. 1440.—
-----------------------------	------------

Augmentation de Fr. 10.— par mois, soit Fr. 120.— par an.

#### d) Allocation de naissance

Montant fixe	Fr. 300.—
--------------	-----------

Sans changement.

### Traitement

#### a) Indexation

Indice de référence 1976 : **169,7 points**. Par rapport à 1975, c'est un indice de 9,54 points plus élevé qui est pris en considération, augmentation due à la hausse du coût de la vie. Cet indice moyen 1976 est supputé avec toute la prudence de rigueur.

#### b) Allocation unique

Si l'indice pris en considération pour déterminer le traitement d'une année se révèle insuffisant pour assurer la compensation intégrale du renchérissement, une allocation unique, dite aussi de « rattrapage », est due.

Ainsi, en février déjà vraisemblablement, une somme approchant du 2 % du salaire de fonction reçu en 1975 sera versée.

#### c) Classification des enseignants primaires et spécialisés

Catégories :	Classes :
Maîtresse enfantine	12/15
Maîtresse de travaux à l'aiguille	12/15
Maîtresse semi-enfantine	13/17
Instituteur, institutrice	15/20
Maîtresse ménagère	15/20
Maître ou maîtresse spécial(e)	18/22
Maître ou maîtresse de classe à options	18/22
Maître ou maîtresse de classe supérieure	21/24
Maîtresse enfantine du SES	14/18
Maîtresse semi-enfantine du SES	15/19
Maître ou maîtresse du SES	18/22

#### d) Echelle des traitements

Elle paraîtra ultérieurement, sitôt que service du personnel aura mis au point la formule officielle en majorant de 6 % les montants figurant dans les colonnes minimum, maximum et augmentation annuelle.

L'augmentation du salaire est de 6 % par rapport au traitement 1975 compte non tenu du « rattrapage ».

#### e) Prime annuelle

Valeur Fr. 1000.—  
Rappelons que cette somme, payée fin novembre en même temps que la prime de fidélité, n'est pas assurée, comme cette dernière d'ailleurs.

L'augmentation de Fr. 100.— de cette prime constitue, en fait, une simple indexation des primes annuelles et de fidélité.

### Fidélité

Nombre d'années d'activité	Prime
5 et 6 ans	Fr. 500.—
7 et 8 ans	Fr. 600.—
9 et 10 ans	Fr. 700.—
11 et 12 ans	Fr. 800.—
13 et 14 ans	Fr. 900.—
15 et 16 ans	Fr. 1000.—
17 et 18 ans	Fr. 1100.—
19 ans et plus	Fr. 1200.—

Sans changement.

#### a) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité Fr. 1500.—  
Sans changement.

### Retenues

#### a) AVS

Cinq pour cent sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations de ménage (y compris le supplément pour enfants), d'enfant et de formation professionnelle.

#### b) Caisse de pensions

Huit pour cent du traitement cotisant. Ce dernier correspond au total du traitement de la fonction et de l'allocation de base de ménage (Fr. 1200.—) déduction faite de 1/10 puis de Fr. 3000.—.

### Retraites

Vraisemblablement, les pensionnés verront leurs pensions subir une indexation identique.

### Décompte de salaire mensuel

Comme de coutume, chaque fonctionnaire recevra avant de toucher son salaire de janvier un « décompte de salaire mensuel » le renseignant sur son traitement 1976.

Le Bulletin d'information N° 14, diffusé par le secrétariat général SPV au début de septembre 1974, donne toute indication utile quant à la lecture de ce document officiel. Quelques exemplaires en sont encore disponibles.

P. Nicod,  
secrétariat général SPV.

N. B. Les commentaires qui accompagnaient la présentation des intentions du Conseil d'Etat dans le N° 32 de l'« Educateur » peuvent encore éclairer avec profit l'un ou l'autre des aspects de la rémunération.



## Voulez-vous équilibrer votre contrat d'assurance ?

La SVRSM a envoyé récemment à un certain nombre d'assurés une circulaire accompagnée d'une « demande de modification simplifiée ». L'évolution des coûts d'hospitalisation en privé est telle qu'il devient nécessaire d'adapter les prestations de la caisse aux exigences toujours croissantes du corps médical et des établissements hospitaliers.

Commençons par deux exemples d'hospitalisation en privé l'un en septembre, l'autre en octobre 1975, donc tout récents :

### Clinique lausannoise bien connue : 20 jours d'hospitalisation

Pension (mi-privé) 20 jours à Fr. 105.—	2100.—
Salle d'opération, garde	629.—
Pharmacie, laboratoire, analyses	594.35
Pansements, matériel de soins	433.—
Autres soins	93.—
Note du chirurgien	2800.—
Note de l'anesthésiste	400.—
Radiologie	418.—
<b>Total</b>	<b>Fr. 7467.35</b>

### Accouchement en clinique : 11 jours

Pension : 11 jours	1305.—
Autres frais	1063.10
Note du médecin	1404.—
Anesthésiste	600.—
Assistant	250.—
<b>Total</b>	<b>Fr. 4622.10</b>

Dans le premier cas, le malade hospitalisé a dû « y mettre de sa poche » le montant de Fr. 2067.35 (la caisse payant

Fr. 5400.—) parce qu'il n'était assuré qu'en CG 50. - N 2500.

Dans le deuxième cas, il n'a rien eu à payer, la caisse assurant le remboursement de tous les frais, la classe d'assurance étant CG 120. - N 10 000.

La SVRSM permet donc à chacun, sans questionnaire médical compliqué (cassette !), de compléter ses prestations. On peut admettre que la couverture normale, actuellement, devrait être de Fr. 130.— à Fr. 150.— pour la chambre et la pension (G 130 ou G 150) et Fr. 5000 pour les frais de soins, frais dits « de guérison ».

On aurait ainsi la combinaison suivante :

#### Maladie et accidents

C	Fr. 32.10
G 130.—	Fr. 26.—
N 5000.—	Fr. 10.50
<b>Total</b>	<b>Fr. 68.60</b> par mois

#### Maladie seule

D	Fr. 29.20
H 130.—	Fr. 19.50
O 5000.—	Fr. 9.60
<b>Total</b>	<b>Fr. 58.30</b>

Précisons les conditions posées pour l'acceptation de ces augmentations quasi automatiques :

1. Il faut que le candidat soit en bonne santé.
2. Qu'il ne soit pas en traitement actuellement.
3. Pour l'assurée, qu'elle ne soit pas enceinte.

Si ces trois conditions sont remplies, l'assuré peut demander n'importe quelle augmentation d'assurance.

Si la caisse a été mise à contribution ces dernières années (s'il y a eu opération par exemple), l'assuré peut être complètement rétabli. Il peut alors compléter son assurance comme ci-dessus.

Si le dossier médical est très important, la SVRSM pourra demander au candidat de remplir une demande ordinaire de modification avec questionnaire médical. La nouvelle assurance pourra être assortie de réserves.

Dans tous les cas, si le contrat est grevé d'une réserve actuellement en cours, celle-ci sera maintenue jusqu'à l'échéance prévue.

\* \* \*

Inversement, certains collègues sont trop assurés pour la chambre commune tout en étant gravement sous-assurés pour la chambre privée. La SVRSM leur suggère d'en revenir au minimum légal CG 50 ou DH 50 qui sont suffisants pour assurer la gratuité complète des soins et de la pension en cas d'hospitalisation en chambre commune d'un établissement signataire de la convention vaudoise d'hospitalisation. Il en résultera, pour l'assuré, une économie appréciable. Une assurance CG 70 par exemple, ou CG 50 N 1000 n'a plus aucun sens actuellement, le coût de la journée en privé (clinique et médecins) ascendant à Fr. 400.—, Fr. 500.— et même plus.

\* \* \*

Aux assurés qui seraient embarrassés pour remplir les colonnes de la demande de modification, je conseille de m'envoyer la formule avec leurs intentions sur papier à part. Je remplirai les colonnes moi-même.

Il ne me reste qu'à souhaiter que l'initiative très heureuse de la direction de la SVRSM soit suivie d'effets. Pour les uns, ce sera la sécurité en cas d'hospitalisation en privé, pour les autres, une économie bienvenue.

Fernand Petit.

## Ski aux Rochers-de-Naye

Pour élèves écoles primaires et secondaires

**Fr. 6.— pour la journée**

pour voyages en groupe sous la conduite d'un maître. Ce prix donne également droit à la libre utilisation des 2 ski-lifts de Naye.

**Renseignements :** MOB 1815 Clarens, tél. 61 55 22/61 55 31.

# Grand Conseil et réforme scolaire vaudoise

*Lors de son congrès extraordinaire de Pully, la Société pédagogique vaudoise avait clairement affirmé ses positions quant à la réforme scolaire dans notre canton. Dans le débat passionnant qui agita alors l'opinion publique, le comité cantonal, ferme sur les résolutions votées, refusa de prendre position sur des points particuliers et d'intérêt immédiat, en particulier au sujet du retard d'un ou deux ans à apporter à l'entrée au collège ; les options choisies par les membres ne fixaient-elles pas à six ans la scolarité en classes hétérogènes souhaitable et réalisable dans l'immédiat ?*

*Les discussions au niveau du Grand Conseil furent elles aussi animées, longues, passionnées souvent. Le bulletin des séances de notre parlement cantonal consacrant quelque 203 pages (sic) à la réforme scolaire vaudoise et à la révision de la loi sur l'instruction publique secondaire, il n'est évidemment pas possible de les reproduire in extenso ici. Nous nous contenterons donc de publier l'essentiel de deux interventions caractéristiques d'un climat, l'une d'une maîtresse enseignant dans un établissement secondaire, l'autre d'un instituteur retraité, tous deux membres de la SPV. Nous les ferons suivre de quelques extraits prospectifs des réponses apportées par le chef du Département de l'instruction publique.*

## Débat sur la réforme

M<sup>me</sup> Marianne Thibaud

Je ne vais pas tenter de rectifier toutes les idées qu'on m'a prêtées aujourd'hui. On m'a qualifiée de « championne de statu quo », de « partisan de clivages sociaux ». Le but de ma motion était tout autre.

\* \* \*

Je désire vous signaler un certain nombre de faits en rapport avec l'évaluation qui est l'objet d'un des chapitres du rapport.

Si l'on veut tirer des enseignements d'une expérience, il est indispensable d'en faire une évaluation. Dans le cas de la réforme scolaire vaudoise, le CREPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaires) a mis en place une procédure d'évaluation sous forme de tests et d'enquêtes, dès le début de l'expérience de Rolle.

Ces épreuves ont été utilisées simultanément à Rolle, zone expérimentale, et à Aubonne, zone témoin de Rolle, en 1972 et en 1973. Pour ce qui est de Vevey et de sa zone témoin de Montreux, les épreuves ont été administrées en été 1973 et en automne 1974.

\* \* \*

J'en viens aux tests utilisés dans les quatre zones citées plus haut. Outre les épreuves mesurant les connaissances scolaires, le CREPS a fait passer des tests psychologiques, dont l'un a comme titre « Echelle psycho-sociale ».

Sans doute sommes-nous tous d'accord que l'un des buts de l'éducation est l'autonomie. Qui pourrait souhaiter que ses enfants restent dépendants jusqu'à l'âge adulte ? La mère qui apprend à son enfant de 4 ou 5 ans à attacher ses souliers seul contribue à son indépendance.

Il importe également que nos enfants acquièrent l'autonomie affective qui leur

permettra de quitter leurs parents. Mais est-ce à l'école de les y pousser prématurément en culpabilisant l'affection familiale, et cela à l'insu des parents ?

Le test « Echelle psycho-sociale » compte 16 questions auxquelles l'enfant répond par oui ou non. On l'interroge sur les habitudes familiales, sur son indépendance vis-à-vis de ses parents pour ses devoirs, pour ses loisirs, même pour ses vêtements. Ces investigations ne sont pas tolérables.

Ecoutez, par exemple, la question suivante : « Supportes-tu facilement de ne pas voir tes parents pendant une semaine ou plus, par exemple en vacances ? » L'inquisition continue, mais vous me direz avec raison que, cette fois, la question n'est pas bien grave. Elle n'est pas grave : elle est perfide. Car cette question est complétée par la parenthèse suivante : « Cela veut dire que tu ne pleures pas, que tu ne t'ennuies pas de tes parents. » L'auteur du questionnaire a l'air de donner une explication anodine à l'enfant, au cas où il n'aurait pas compris la question. En fait, ces précisions lui suggèrent que pleurer parce qu'on s'ennuie de ses parents est une chose honteuse ; le test culpabilise ainsi l'affection que l'enfant porte à ses parents : cette question est une atteinte directe à la famille.

Vous me direz : les élèves ne sont pas contraints de répondre à toutes ces questions. Vous pensez peut-être que certaines réponses peuvent rester en blanc, si l'enfant, instinctivement, se défend contre cette atteinte aux garants de sa sécurité. Eh bien non : les élèves sont obligés de répondre à toutes les questions. Si une réponse manque, le responsable rend la feuille jusqu'à ce que toutes les cases soient remplies.

Je tiens à dire au passage que la grande majorité des maîtres enseignant dans les zones ignoraient très probablement le contenu de ces épreuves, ou du moins

leur portée et l'usage que le CREPS comptait en faire. En effet, les passations étaient souvent faites par les spécialistes du CREPS eux-mêmes, en l'absence des maîtres. Ceux-ci se sont du reste plaints à plusieurs reprises qu'on ne leur communique jamais les résultats obtenus par leurs élèves. Mais il y a plus.

Vous avez entendu que ces tests sont administrés à plusieurs reprises. Par exemple, le même test « Echelle psychosociale » est subi à l'âge de 10 ans, puis à nouveau à 11 ans. Pourquoi ? Pour mesurer les progrès de l'autonomie, les progrès du détachement.

Nous ne contestons pas à l'école le droit de mesurer les aptitudes intellectuelles de nos enfants et leurs progrès. Mais a-t-elle le droit de mesurer l'évolution de leurs sentiments à l'égard de leurs parents ?

Les résultats obtenus par cette épreuve, passée d'abord à Rolle et à Aubonne, ont été examinés à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques. Après traitement à l'ordinateur et analyse, les chercheurs ont jugé les résultats très intéressants : la « socialisation » était en progrès à Rolle et stationnaire à Aubonne.

Voilà qui éclaire d'un jour nouveau le terme ambigu de socialisation. Le compte rendu d'une séance tenue le 30 janvier 1975 par le groupe des chercheurs romands signale que les tests en question ont été passés deux fois à Rolle et deux fois à Vevey. Je cite les conclusions : « Des sociologues ont mis en évidence la plus grande intégration sociale des classes réformées. »

Comment expliquer cette évolution des enfants des zones pilotes, évolution jugée favorable par les sociologues ? L'école réformée contribuerait-elle à accélérer cette évolution ?

Pour vous en convaincre, écoutez maintenant quelques questions posées aux enfants de Vevey, lors d'un exercice dit d'éveil : « Combien d'heures passes-tu seul dans ta chambre ? Qui entre dans ta chambre ? Combien de fois par jour ? Pour faire quoi ? » Cet exemple montre bien que des insinuations répétées constituent un conditionnement dont le test final révèle le succès incontestable.

Il importe ici de bien distinguer deux choses. Il est fréquent que les enfants racontent à l'école ce qui se passe à la maison, spontanément, sans être sollicités, simplement parce qu'ils ont confiance en leur maître.

Mais, dans le cas qui nous occupe, ils sont contraints de répondre aux questions insidieuses qu'on leur pose. Il ne faut pas confondre la confiance spontanée et l'inquisition. Ces questions pénètrent par coercition dans un domaine où l'école

n'a aucun droit de s'ingérer. Elles insinuent subtilement le doute dans l'esprit des enfants, au sujet de leurs relations avec leurs parents. Elles constituent d'autre part un dossier psycho-social sur les familles concernées.

Cette inquisition en vigueur dans les dictatures n'est pas admissible dans notre démocratie. (*Bravo!*)

Existe-t-il en Suisse une législation qui protège l'enfant contre de telles atteintes? Je suis convaincue qu'il n'y a dans cette salle aucun père de famille qui accepterait que ses enfants soient soumis à de tels procédés.

Vous connaissez maintenant un aspect de la réforme scolaire vaudoise qui doit être connu du Grand Conseil. Vous comprendrez peut-être mieux pourquoi 120 familles de la zone veveysanne ont demandé que leurs enfants puissent échapper au conditionnement de l'école réformée.

#### M. Fernand Petit

Une phrase du rapport de la commission m'incite à reprendre la parole. A la page 11 on lit ceci: « A ceux qui vont disant que l'école ne bouge pas, que la politique scolaire est conservatrice et pauvre en moyens, il est bon d'opposer les chiffres figurant dans le rapport. Une dépense par élève plus que doublée, en valeur constante en quinze ans, cela n'est pas rien! »

J'ai tenu à vérifier cette affirmation et j'arrive à de tout autres conclusions. Des calculs que j'ai fait, il ressort tout d'abord que la part du budget affectée à l'instruction publique a passé, de 1948 à 1955, de 19,66 % à 21,13 %, augmentant ainsi de moins de 1,5 %. Poussant l'analyse un peu plus loin, j'ai constaté que les dépenses pour les trois ordres d'enseignement — primaire, secondaire et universitaire — se répartissaient de la manière suivante en 1948: enseignement primaire, 40,9 %; secondaire, 20,03 %; universitaire, 17,73 %. Cela signifie qu'en 1948, les dépenses consacrées à l'enseignement primaire dépassaient la somme de celles consacrées à l'enseignement secondaire et universitaire. Si l'on reprend les chiffres du budget de 1975, on constate que le pourcentage est à peu près le même pour les trois ordres d'enseignement: 27,18 % pour l'enseignement primaire, 26,17 % pour le secondaire et 26,75 % pour l'universitaire, à raison de 68 à 70 millions chacun. Autrement dit, on dépense autant pour 61 139 élèves primaires que pour 3726 étudiants.

Je ne conteste pas les dépenses considérables qu'implique l'enseignement universitaire. Le président de la commission des finances, M. Neukomm, doit se souvenir que notre groupe s'est opposé à la

réduction du budget de l'université proposée par le Conseil d'Etat. Il n'en reste pas moins que les sommes consacrées à l'enseignement secondaire et universitaire se sont considérablement accrues. Or, nous pensons que l'enseignement primaire fondamental qui, au sens étymologique, est l'enseignement primordial, ne doit pas être négligé car de cet enseignement dépendent, il faut le dire, les deux autres.

J'en viens maintenant à la question de la hiérarchisation des objectifs du CREPS. M. Pahud s'est livré hier à une éloquente défense de la famille en disant que c'est à elle qu'incombe l'éducation des enfants. Je crois que c'est une notion périmée, hélas! (*Vives protestations.*) Vous pouvez pousser tous les cris que vous voudrez. Je ne fais que répéter ce que tous les psychologues et tous les sociologues déclarent. (*Brouhaha, protestations.*) Je vois que les psychologues et les sociologues ont une bonne réputation dans les milieux de la droite. (*Rires.*) Mesdames et messieurs, soyons réalistes... (*Brouhaha.*) Vous le savez très bien, avec l'évolution de la vie, l'influence de la famille dans l'éducation des enfants diminue tous les jours. Vous pouvez le regretter, mais vous ne pouvez pas le contester. L'intrusion dans la vie de l'enfant de la télévision, de la radio, des journaux illustrés fait que l'influence des parents dans l'éducation des enfants diminue de jour en jour. Vos protestations me paraissent parfaitement déplacées. Je ne comprends pas qu'on puisse prétendre que la famille exerce aujourd'hui la même influence qu'elle a exercée autrefois. Et puisque son influence diminue, et, je le répète, vous avez le droit de le regretter, l'école doit prendre une part plus grande dans l'éducation des enfants. Voilà pourquoi l'éducation des enfants ne doit pas céder la place à l'apprentissage des connaissances et qu'il faut reprendre le problème de la hiérarchisation des objectifs du CREPS en plaçant l'éducation au premier rang. Je le répète, ce n'est pas seulement mon avis; c'est celui de tous ceux qui examinent avec objectivité l'évolution de la société et les devoirs de l'école.

Je voudrais aussi faire remarquer que le chiffre moyen d'élèves par classe cité par M. le chef du département ne signifie à peu près rien parce que dans le calcul de cette moyenne on a pris en considération les classes de développement, dont l'effectif est nécessairement extrêmement bas (10 à 12 élèves). En lisant le rapport du Conseil d'Etat de 1974, j'ai pu constater que l'effectif moyen des classes enfantines a passé entre 1973 et 1974 de 22 élèves à 26. Cela signifie-t-il une amélioration de l'enseignement dans ces classes? Je ne le crois pas. Il faut tout tenter pour réduire l'effectif des classes enfan-

tes. Or, ni le Conseil d'Etat dans son rapport, ni le chef du Département de l'instruction publique et des cultes dans sa réplique aux interventions ne laissent entendre que tel sera le cas.

Les protestations que vous avez adressées à celui qui vous parle et à notre collègue Anne-Catherine Menétrey me font penser à une déclaration de Jules Payot faite en 1937 et qui vaut la peine d'être relevée à cette tribune: « Un novateur, c'est-à-dire un homme dont la vue perce le brouillard des préjugés — et Dieu sait s'il y a un brouillard de préjugés à la droite et au centre de cette salle — (*Brouhaha, rires*) et qui voit les choses telles qu'elles sont est aussi sympathique qu'un voyageur qui pénètre à minuit dans un compartiment où tous sont étalés à leur aise ».

#### M. Reymond Junod, conseiller d'Etat (extrait)

En ce qui concerne les maîtres de la future école réformée, quelques principes ont déjà été posés touchant aux perspectives d'avenir de la formation des enseignants en général. Ces principes peuvent se résumer de la manière suivante:

Séparation de la formation culturelle générale et de la formation professionnelle; base commune de formation professionnelle pour toutes les catégories d'enseignants; formation spécifique ultérieure en fonction du degré d'âge des élèves et des disciplines enseignées; base commune de formation de culture générale pour tous (à lointaine échéance, si possible un baccalauréat; dans une phase intermédiaire, au moins un diplôme gymnasial de culture générale); aménagement des catégories d'enseignants en fonction des degrés d'âge des élèves (cycle élémentaire; degré intermédiaire; classes terminales de la scolarité obligatoire; degré gymnasial); perméabilité d'un degré d'enseignement à un autre, moyennant le complément de formation nécessaire; collaboration des maîtres des divers degrés.

#### Débat sur la modification de la loi sur l'instruction publique secondaire

#### M. Reymond Junod, conseiller d'Etat (extraits)

Or, que veut en réalité le gouvernement? Tout d'abord, il veut différer d'une année l'entrée au collège; ce n'est ni la réforme, ni sa généralisation. Comme cela a été dit notamment par le président de la commission, il s'agit essentiellement de remédier à une sélection unanimement jugée trop précoce et d'har-



niser nos structures sur le plan romand.

A ce propos, il faut rappeler que l'adoption des programmes romands n'impose en principe pas une uniformisation des structures dans tous les cantons. Cependant, pour ce qui est des quatre premières années élémentaires, le canton de Vaud, en adoptant les programmes de CIRCE I, a implicitement admis une structure comportant quatre années hétérogènes.

\* \* \*

Le gouvernement entend ensuite et aussi — et je le dis avec force — introduire les éléments positifs expérimentés à Rolle et à Vevey en quatrième rénovée.

M. le président a déjà rappelé, mais je le souligne encore, qu'en 1977, les programmes romands de CIRCE I en ce qui concerne les mathématiques, les activités créatrices manuelles et l'éducation physique seront déjà appliqués dans les classes de quatrième hétérogènes, avec le renouvellement méthodologique qu'ils impliquent.

Au cours des années suivantes seront mis en place les programmes romands pour l'étude de l'environnement, l'éducation musicale et le français. En attendant leur introduction, les programmes de quatrième hétérogène seront fondés en principe sur ceux de la quatrième primaire, mais ils seront « étoffés » selon les expériences faites dans les zones pilotes, cela dans la perspective de l'application des programmes de CIRCE. Ces programmes « étoffés » seront appliqués en français, expression orale, expression écrite et lecture, ainsi que dans l'étude de l'environnement, de la géographie, de l'histoire, des sciences, selon des méthodes renouvelées et qui sont expérimentées à Rolle et à Vevey. Le but visé est donc bien de généraliser dans toute la mesure du possible les acquis positifs des zones pilotes dans les nouvelles classes de quatrième. Nous allons donc fixer les modalités d'introduction de ces innovations dans l'ensemble du canton.

\* \* \*

Nous entendons également modifier les modalités d'admission au collège secondaire. Si chacun s'accorde à dire que la sélection intervient prématurément à la fin de la troisième année, chacun reconnaît aussi que la méthode de sélection actuelle est difficilement acceptable puisqu'elle se fonde sur des épreuves dites ponctuelles étalées sur trois demi-journées. Nous souhaitons remédier à cet inconvénient, mais la solution n'est pas facile à trouver. Voici ce que nous envisageons.

Sur le principe, il s'agit de tenter de remplacer l'examen d'admission actuel réservé aux élèves inscrits par leurs pa-

rents et passé dans les établissements secondaires par un système qui en corrige les inconvénients.

\* \* \*

Il serait en particulier difficile de créer des centres ou des sous-centres dans les communes, avec les travaux préparatoires et les investissements que cela peut exiger, sans avoir la certitude que la formule choisie soit la bonne. Nous préférons de beaucoup laisser ouverte la question du cycle d'orientation de deux ans auquel nous tenons, sans nous enfermer aujourd'hui dans la formule quatrième + cinquième. Il est peut-être préférable de l'instituer en cinquième et sixième. En fait de sclérose de l'école, c'est la minorité qui s'en rendrait responsable avec la solution qu'elle propose.

\* \* \*

J'aimerais aussi renvoyer les critiques du projet à leurs classiques ou à nos classiques, parce que vous ne trouverez ni dans le rapport de la commission des « Quarante », ni dans le rapport du CREPS de 1970, des considérations quelconques indiquant que nous devrions procéder autrement que nous vous le proposons aujourd'hui. J'ai cité mes sources lors du débat d'entrée en matière. On y peut lire à plusieurs reprises : nous verrons ce qui se passera après les quatre premières années hétérogènes. Il y a donc continuité par rapport à ce qui était prévu par les penseurs de la rénovation de l'école vaudoise.

Il me paraît aussi nécessaire de rappeler que les expériences de réforme portent aussi et précisément sur la cinquième année. Celles-ci sont en cours. L'expérience de la cinquième année n'a pas encore porté sur un exercice complet à Vevey. Il faut donc être logique et attendre que nous soyons arrivés au terme des expériences avant de prendre une décision à cet égard.

La cinquième année est à mon avis d'une importance fondamentale : nous ne

savons pas encore si nous devons la rattacher à la quatrième ou au contraire la faire suivre d'une sixième année. Mais il est bien entendu — et je réponds en tout cas en partie à M. le député Pahud — que nous sommes bien décidés, département et Conseil d'Etat, à instituer un cycle d'orientation de deux ans ouvert à toute la population scolaire. La solution que nous vous proposons aujourd'hui laisse ouverte toute décision ultérieure. Nous avons dit que nous voulions partager cette liberté de décision avec le Grand Conseil parce que c'est à lui qu'il appartiendra en définitive de décider.

Je prétends tout aussi fermement que si vous suivez les propositions de la minorité, vous bloquez le cycle d'orientation aux années quatre et cinq, avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour la suite des opérations. Nous nous en tiendrions là, c'est l'évidence même, dès l'instant où nous devrions tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le cycle quatre-cinq fonctionne dans le canton. Tout le processus serait bloqué, alors que le projet du Conseil d'Etat laisse toute possibilité ouverte.

\* \* \*

Je vous invite également à rejeter l'amendement proposé par M<sup>lle</sup> Cornaz. En effet, indépendamment du fait que celui-ci fixe dès aujourd'hui des structures nouvelles alors que nous entendons les étudier, il comporte un défaut majeur. On veut une période d'orientation, de programme commun, de deux ans pour tous les élèves. Or, il faut se souvenir que nous modifions la loi sur l'enseignement secondaire, ce qui veut dire que l'orientation ne portera que sur les élèves admis au collège, alors que nous voulons étudier à fond et vous proposer un cycle d'orientation s'étendant à toute la population scolaire.

Secrétariat général SPV :

Nicod P.

## Tribune libre

### Formation continue

Les sphères départementales, d'après ce que l'on entend dire, ont de la peine à classer sous « formation continue » les activités et cours qui n'ont pas un rapport direct avec l'école.

Il est pourtant logique que la partie non scolaire du programme proposé encore cette année contribue à notre formation et que pendant 32 heures hebdoma-

naires nos élèves en bénéficient, sans s'en rendre compte.

J'irai même plus loin : nos lectures, nos activités extra-scolaires très diverses mais librement choisies, y contribuent.

Au début d'octobre, l'Association vaudoise des directeurs de chant organisait un week-end choral aux Mosses : discussions, travail choral, Messieurs Pantillon et Zumbach étaient au menu.

Un collègue, instituteur à Montreux



depuis 22 ans, malgré un préavis favorable du Service primaire, s'est vu refuser sa demande de congé pour le samedi matin par le directeur montreuisien.

C'est plus que regrettable !

Jacques Authier.

## Requiem pour la philo

Je ne sais si la SPV et l'Association des maîtres de classes supérieures ont été consultées : depuis septembre, la philosophie n'est plus au programme de la session littéraire des cours organisés pour l'obtention du brevet « prim-sup ».

Les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie, les littératures françaises et allemandes et la pédagogie perdent ainsi leur ciment.

Le cours était informel, à la carte (application aux adultes de ce que certains souhaitent pour leurs élèves).

Si la personnalité de notre ancien professeur a joué un rôle dans cette très regrettable suppression, le département, logique avec lui-même, pourrait supprimer d'autres cours et revoir l'organisation de toute l'affaire !

Jacques Authier.

## Coupe AVEPS-OEPJ

**Rectification** (annulant l'annonce du 7.11.1975)

Dès la parution de l'annonce, des réactions me sont parvenues : même date que le tournoi de basket, date trop avancées dans la saison. Sur proposition de Pierre Rheiner et en accord avec le responsable d'hiver, il a été décidé d'organiser le même jour et au même endroit le slalom et la course de fond de la coupe AVEPS-OEPJ.

**Date** : mercredi 14 janvier 1976.

**Lieu** : Le Brassus.

**Epreuves** : chaque participant peut s'inscrire à l'une ou l'autre des épreuves ou au deux.

**Rendez-vous** : 13 h. 45, place de l'Hôtel de la Lande, face au bureau de poste.

**Participation** : tous les enseignants et enseignantes sont cordialement invités. Cependant les coupes ne pourront être attribuées qu'à un membre actif de l'AVEPS (voir statuts, art. 5).

**Délai d'inscription** : jusqu'au samedi 10 janvier 1976, auprès de Pierre-André Reymond, Route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. 85 64 50, au moyen du bulletin ci-dessous.

**Un vœu** : venez nombreux !

..... à découper : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

N° postal - Domicile : .....

.....

Tél. : .....

Signature : .....

Participera (biffer ce qui ne convient pas)

— au slalom

— à la course de fond.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: M<sup>me</sup> Hélène GILLIARD, rte du Reposoir 3, 1260 Nyon. Tél. (022) 61 59 38.

## Genève

### Assemblée générale du 2 décembre

Salle comble à UNI II pour cette assemblée entamée par 2 nouvelles : une bonne et une mauvaise. La bonne : nous admettons une trentaine de nouveaux membres ; c'est dire que le 1000<sup>e</sup> ou la 1000<sup>e</sup> est en train de rédiger son bulletin d'adhésion et qu'il (elle) sera accueilli(e) lors de notre première assemblée de 1976. Il ne faudra pas manquer d'inviter J.-P. Buri, de Neuchâtel, qui semble suivre la progression de nos effectifs avec grand intérêt. Merci, supporter de l'autre lac !

La mauvaise nouvelle, c'est l'absence de notre président Paul Dünner, retenu par la maladie. Nous lui souhaitons prompt et complet rétablissement.

### Classes de neige

Quelques congères dans le système instauré cette année pour les inscriptions ; des embouteillages, même. Sans relever les nombreux points abordés dans la discussion de ce soir, signalons que :

- pour que **toutes** les classes inscrites puissent partir ;
- vu l'impossibilité d'ignorer les limites du budget à disposition ;
- vu l'augmentation du nombre d'inscriptions par rapport à l'année dernière ;

la commission a dû se résoudre à accepter que les abonnements de remontées mécaniques ne soit plus remboursés aux accompagnants. Mesure désagréable, certes, d'autant plus que les accompagnants sont toujours bénévoles et qu'il vaudrait mieux avoir les moyens (financiers) de sa politique. Inconvénient moindre, tout de même, puisque les enfants de **toutes** les classes inscrites pourront partir.

Mises au vote, les deux propositions suivantes sont acceptées à la quasi-unanimité :

1. « Les inscriptions aux classes de neige, vertes, artistiques, voile, ne devront plus jamais se dérouler selon la formule adoptée en novembre 1975. »

2. « Le Service des loisirs doit offrir à toutes les classes qui en expriment le désir, la possibilité de partir soit en classes de neige, vertes, artistiques ou de voile. »

### Effectifs

Discussion nourrie autour de ce problème-serpent de mer préoccupant tous nos collègues et qui devient une litanie. On sent réellement, à travers les nombreuses interventions, que les enseignants sont las, parfois exaspérés, des attermoissements dont on fait preuve à ce sujet. Maintenant qu'il n'est plus question de pénurie de personnel ni d'augmentation du nombre total d'élèves, ils estiment qu'il est urgent de s'atteler sérieusement au problème de la réduction des effectifs, et que le nombre de 25 élèves par classe ne devrait plus être dépassé. Position durcie, attitude ferme, moyens d'action, sont des termes qui reviennent à plusieurs reprises dans le débat. Nul doute que ce point de l'ordre du jour a été discuté dans les bâtiments. La proposition du comité (28 élèves) est amendée, et les membres de la SPG adoptent le texte suivant :

« La SPG demande que le nombre des

classes enfantines, primaires et spécialisées ne soit pas inférieur à 1417 (chiffre 75-76) aussi longtemps qu'il y aura :

- des classes à plus de 25 élèves ;
- plus de 100 classes à 2, 3 ou 4 degrés. »

La question des effectifs déborde le cadre scolaire. Dans l'opinion publique, la presse, on s'interroge et on nous interroge à ce sujet. C'est pourquoi les membres de la SPG votent le texte suivant :

« En collaboration avec ses membres, le comité de la SPG doit pouvoir donner la possibilité à toute personne intéressée par ce problème, de se rendre compte sur place de la réalité d'une tenue de classes avec des effectifs chargés. »

## Assemblée des fonctionnaires

A la suite de l'assemblée unitaire du 11 novembre, le Conseil d'Etat doit recevoir, le 5 courant, une délégation des associations de fonctionnaires pour examiner les 4 revendications suivantes :

- Versement du renchérissement intégral.
- Semaine de 40 heures.
- 4 semaines de vacances pour tous.
- Suppression des 4 classes inférieures de l'échelle des traitements.

Nos représentants au Cartel et à l'assemblée des fonctionnaires exposent le processus des négociations, ainsi que la position des enseignants qui, pour l'instant, se borne à soutenir les propositions des fonctionnaires. (Le tract distribué à l'entrée de la présente assemblée n'est connu de personne, par conséquent pas reconnu par la SPG jusqu'à plus ample informé.) Aux scrupules émis quant à l'opportunité de telles revendications et à leur justification face aux difficultés que rencontrent les salariés du secteur privé, il faut répondre que, dans ce cas, les fonctionnaires — loin de jouer les égoïstes face à leurs collègues menacés (ou touchés) par le chômage — ont au contraire un rôle de locomotive à tenir dans l'action spéciale. En maintenant leurs demandes, ils prennent le relais, ils demandent une amélioration des conditions de travail dans la fonction publique, amélioration qui ne peut que rejaillir sur le secteur privé. Par exemple, la semaine de 40 heures permettra la création de postes nouveaux, elle ouvrira une brèche dans la sacro-sainte semaine de 44 heures, etc.

## Statut du président SPG

Le nombre toujours croissant de tâches incombant au président et les possibilités de répartition du travail aux divers membres du comité ayant été épuisées,

amènent le comité à proposer l'étude d'un statut de président SPG à temps complet. Proposition acceptée. Le comité étudiera donc les modalités pratiques ainsi que les modifications statutaires indispensables à ce projet et les soumettra à l'assemblée au courant du printemps 1976.

## Prix de fin d'année

Le 10 mars 1975, l'AG s'était prononcée pour la suppression des prix. Bien qu'informé immédiatement, le DIP n'a pas encore fait savoir s'il entendait, ou non, demander au Grand Conseil l'abrogation de l'art 27 bis de la loi sur l'instruction publique. Les membres de la SPG demandent qu'on récrive encore une fois au DIP afin de connaître son point de vue. Faute de réponse dans un délai raisonnable, la SPG priera ses délégués

## La SPG se veut résolument unitaire

Le déroulement de l'assemblée du 2 décembre, plus particulièrement les nombreuses interventions que nous avons écoutées avec grand intérêt, méritent un temps de réflexion.

C'est l'occasion de remercier, tout d'abord les collègues qui prennent la parole aux assemblées, de saluer doublement ceux qui, présentant que leur opinion est différente, voire opposée, au courant d'idées généralement exprimées, ne craignent pas d'en informer l'assemblée et d'ouvrir le débat. Ce sont des indications précieuses pour le comité qui prend ainsi la température de l'air SPG, évalue mieux les aspirations de ses membres.

Faut-il rappeler que notre association rassemble la presque totalité des enseignants brevetés primaires, enfantins et spécialisés genevois ? Que, par conséquent, toutes les orientations politiques, toutes les convictions religieuses sont représentées. Il est donc **absolument indispensable** que toutes les tendances puissent s'exprimer à l'intérieur de la SPG, que chaque membre se sente entièrement justifié et libre d'intervenir au cours des discussions, dans le sens qu'il estime le plus judicieux. A ce propos, le comité recommande expressément aux membres qui n'approuvent pas les propositions soumises aux assemblées, de venir manifester leur désaccord, de l'exprimer verbalement (par écrit, cas échéant), de proposer des amendements, voire le rejet de ces propositions. S'abstenir parce que les solutions soumises irritent n'est pas la bonne attitude ; il faut venir le dire !

au sein de la commission de lecture des livres de prix de se retirer.

L'heure tardive nous contraint à reporter les deux autres points à l'ordre du jour (conseils d'école) à une séance ultérieure.

A noter, tout de même, que l'annonce officieuse de l'interdiction faite (?) aux enseignants de recevoir dans leurs classes des personnes prêtes à apporter leur concours pour le plus grand bien de la vie scolaire (parents d'élèves, etc.) et ce, bien entendu, sur demande des maîtres, ce bruit qu'on espère faux, soulève quelque remous.

On a parlé aussi de sensibilisation des divers groupes qui prennent part à la vie publique : presse, partis politiques, associations de parents. C'est un problème important qu'il faudra aborder plus à fond dans une prochaine assemblée.

L. U.

(Encore que pour le 2 décembre, la salle choisie n'aurait pas suffi.)

Notre association se doit d'accueillir toutes les suggestions, d'offrir à tous l'occasion de manifester son soutien ou sa réserve ; il faut que le débat ait lieu à **l'intérieur**, que les multiples facettes d'un sujet soient amplement discutées pour que, une fois adoptées, nos résolutions prennent force de loi parmi nos membres et soient respectées par tous.

Pour être efficace, l'action de la SPG a besoin de l'adhésion de la majorité de ses membres. Cela n'exclut pas — bien au contraire — la possibilité d'entendre et de discuter des positions différentes, plus restrictives ou plus marquées.

A ceux qui en douteraient, nous soumettons en guise de conclusion un extrait d'une résolution votée par le dernier congrès du Syndicat national des instituteurs français, résolution que — moyennant peut-être quelques modifications de terminologie sans effet sur le fond de la question — le comité actuel de la SPG reprendrait volontiers à son compte :

## Déclaration pour l'unité syndicale

« Ainsi, plus que jamais, le syndicat doit pouvoir demeurer force de contestation, de contrôle et d'anticipation en toute circonstance. Il ne peut jouer ce rôle que s'il regroupe la masse des travailleurs, c'est-à-dire s'il a pu réaliser en son sein les conditions de leur unité\*.

Le Congrès estime que la réalisation de l'unité syndicale n'est possible que par

le respect des règles de vie acceptables par tous, qui garantissent l'exercice de la démocratie. Alors qu'un syndicat minoritaire ne peut, par sa nature, abriter plusieurs tendances, le syndicalisme unitaire, en regroupant l'ensemble des travailleurs, impose tout naturellement la reconnaissance et la libre expression des

courants de pensée \*. Mais il est clair que, le débat achevé, la décision arrêtée doit devenir la loi commune. »

Collègues, à vous la parole !

Pour le comité :

Liliane Urben.

(\* C'est nous qui soulignons.)

## Ce n'est pas nous qui le disons !

300 délégués du Mouvement populaire des familles (MPF), réunis à Onex les 15 et 16 novembre 1975, ont voté une importante résolution concernant l'école. En voici le texte intégral :

Le congrès du MPF, réuni à Genève, abordant le problème « école », à la suite d'une réflexion entreprise dans de très nombreux groupes de travail depuis plus de six mois, constate :

— que le système scolaire reproduit ou renforce les inégalités de notre société par son système de sélection au moyen des notes et des examens ;

— que le système scolaire favorise et ne tient compte que d'une seule forme de culture qui est celle des privilégiés, ignorant celle du milieu populaire ;

— que le système scolaire ne se contente pas seulement de transmettre des connaissances mais modèle un certain type de comportement favorable au système économique en place ;

— que les relations parents-enseignants ne s'établissent que très difficilement par peur des répercussions que cela peut avoir sur l'enfant ou par peur de l'enseignant qui pourtant doit souvent subir, lui aussi, les contraintes du système ;

— que de nombreuses nouvelles technologies donne l'impression que l'école change, alors que les méthodes pédagogiques traditionnelles maintiennent des rapports hiérarchiques et autoritaires empêchant le développement de la créativité et l'esprit critique des enfants pour une éducation à la responsabilité ;

— que de nombreux autres aspects ont été abordés en partant de la réalité que vivent les familles du milieu populaire.

Décide :

— la publication prochaine d'un « livre Blanc » contenant les faits, les situations et les constatations que les parents du milieu populaire ont exprimé ;

— la poursuite d'une conscientisation des familles du milieu populaire sur la manière dont l'école façonne nos enfants ;

— de travailler avec tous les milieux qui se sont fixés la tâche de changer l'école.

S'engage :

— en partant du constat qu'il vient de faire, d'étudier et de proposer un projet « d'école nouvelle » qui traduira la volonté et les exigences du milieu populaire.

Ce texte est clair, violent ; il nous interpelle ! Nous aurons certes l'occasion de reparler de ces propositions au cours de ces prochains mois. Je voudrais cependant dès maintenant y apporter les quelques commentaires suivants :

Cette résolution n'est ni le fruit du hasard, ni le résultat d'une révolution soudaine ; elle est au contraire issue d'une longue réflexion entreprise depuis plus de 6 mois par de très nombreux groupes de travail. Ce sont donc des centaines de

## Histoire pour prendre le dernier quart (de siècle)

Accoudée au bastingage, en partance pour le second millénaire, j'imagine l'arrivée.

Un technocrate avisé et enragé voit des cités coniques partout : 500 étages en dégradé avec ascension régulière des habitants : arrivé au sommet, une trappe sonar vous précipite dans le vide de la désintégration. La mort est propre.

A Berne, on vient à peine d'étouffer le scandale de la Bierhalle, porté au grand jour par le Bund. La police fédérale procède à des remaniements de cabinets.

A Genève, on examine le ...ième projet de traversée de la rade, seul obstacle encore vaincu pour la liaison Ouchy-Carouge. Et si on passait par Saint-Gingolph ? De toutes manières, on mettrait moins de 25 ans.

Une association de contemporains 1969 visite, avec émotion, les écoles-monuments classés de la république : 31-Décembre, et son escalier rongé ; telle autre résolument orientée au nord ; Les Pervenches bien nommées, souvenir de vieilles dames en fleur, Le Lignon-pignon sur Rhône.

Natacha, de la volée 1980, invite Piotr de Kiev à passer le week-end à Genève. On échange des élèves de Canton à Bas-

pères, mères et enfants de familles ouvrières qui nous disent ce qu'ils pensent de l'école d'aujourd'hui.

Le constat de l'école que nous propose le monde des salariés n'est certes guère réjouissant. Mais il rejoint la pensée de nombreux enseignants : inégalité des chances, développement d'une seule forme d'intelligence, difficultés des rapports parents-maîtres et maîtres-élèves sont encore des réalités dans notre école de 1975.

La résolution propose la réalisation d'un projet « d'école nouvelle » qui « traduira la volonté et les exigences du milieu populaire ». Saurons-nous, à la suite des rapports SPR « Adaptation de l'école active à l'école primaire » (Genève, 1924 !), « Ecole publique et éducation nouvelle » (Lausanne, 1950) et surtout (restons sérieux !) « Ecole : perspectives nouvelles » (Genève, 1974), répondre à ce vœu des travailleurs, collaborer à ce projet « d'école nouvelle », réaliser, enfin, la véritable démocratisation des études ?

Je ne pense pas inutile enfin de rappeler que le MPF est un mouvement qui regroupe 4000 familles de Suisse romande et qu'il est libre de toute attache politique ou religieuse. P. Dunner.

secourt. Maria revient chaque été de Santiago saluer ses camarades de Châtelaine.

A Vladivostok, un ethnologue étudie « Les goulags à travers les âges » ; il recherche, en vain, des témoins de ce temps révolu.

A Gaza : Guy Lux Jr II organise des jeux sans frontières.

A la TV francophone, section romande, le vétéran Claude Torracinta, toujours GPPB (grand-père playboy) obtient un taux d'écoute en augmentation constante avec son émission « Temps passé ».

« Sous la loupe » est devenu « Sous le binocle ». Et oui, J.-J. Tillmann, Till old man.

En politique, les partis du centre (PS et Parti du travail) fêtent le 10<sup>e</sup> anniversaire de leur entrée dans l'Entente nationale. La Pasionaria genevoise, Jacqueline Heinen, vient d'inaugurer une crèche-communauté.

A Paris, la ville-musée usée par les fumées va être dégazée. Il est toutefois conseillé de garder son masque pour les visites de longue durée.

Le lac des Taillères s'est taillé une tenue de camouflage dans un rideau de brume. Il est resté toujours discret et simple dans ses pâturages ou son paysage

de neige. Qui a eu la bonne idée d'effacer les sentiers d'accès ?

A Berne, encore, les ours ont obtenu la participation ; ils choisissent eux-mêmes leurs gardiens. Des anciens de l'Action nationale qui les nourrissent exclusivement avec des carottes suisses, plantées en Suisse, par des mains suisses et arrachées par des tracteurs chinois. Eh oui, depuis qu'on a fermé l'usine d'Em-

men, force est bien d'utiliser des machines de Chine.

Dans les livres d'école aussi, quel changement ! Maintenant on ne lit plus : « Papa fume et maman tricote ». Les enfants modernes apprennent à déchiffrer le message : « Papa ET maman fument en regardant le journal télévisé ».

....

25 ans, dit un incorrigible rêveur, ayant perdu le sens de l'heure, de l'heure et du

malheur, tirant en blanc des plans imaginaires sur les distances interplanétaires, 25 ans ? juste le temps d'aller saluer la belle Aldébaran, de faire trois petits tours sur les tours d'Orion, de saluer, de loin, Andromède, mystérieuse et nébuleuse, là-bas, à vingt-cinq années-lumière...

« Et si c'était 25 années de lumière », écrit le correcteur-rêveur qui avait un faible pour les noms à particule...

L. U.

## Energie nucléaire IV

### Autres formes d'énergie

La première alternative à l'énergie nucléaire consiste à **réduire** sans délai et au maximum **l'effrayant gaspillage d'énergie** qui caractérise notre société industrialisée, tant dans le secteur privé que dans le secteur industriel. Il ne s'agit nullement de remettre en cause le niveau de satisfaction de nos besoins, mais d'examiner comment ceux-ci pourraient être satisfaits de la même façon avec une consommation d'énergie moindre. Par exemple, en ce qui concerne l'isolation thermique et le chauffage des bâtiments : un surplus de 2 % dans le prix de construction d'une maison nouvelle permet une amélioration d'un facteur 3 à 4 de l'isolation (et est amorti en 4 ans). Un contrôle plus régulier des brûleurs à mazout peut faire passer leur rendement moyen de 60 % (valeur actuelle) à 85 %. Un autre exemple, dans le secteur industriel cette fois : la production d'aluminium est très vorace en énergie électrique. Il existe un procédé nouveau de fabrication qui permet de réduire cette consommation de plus de 30 %.

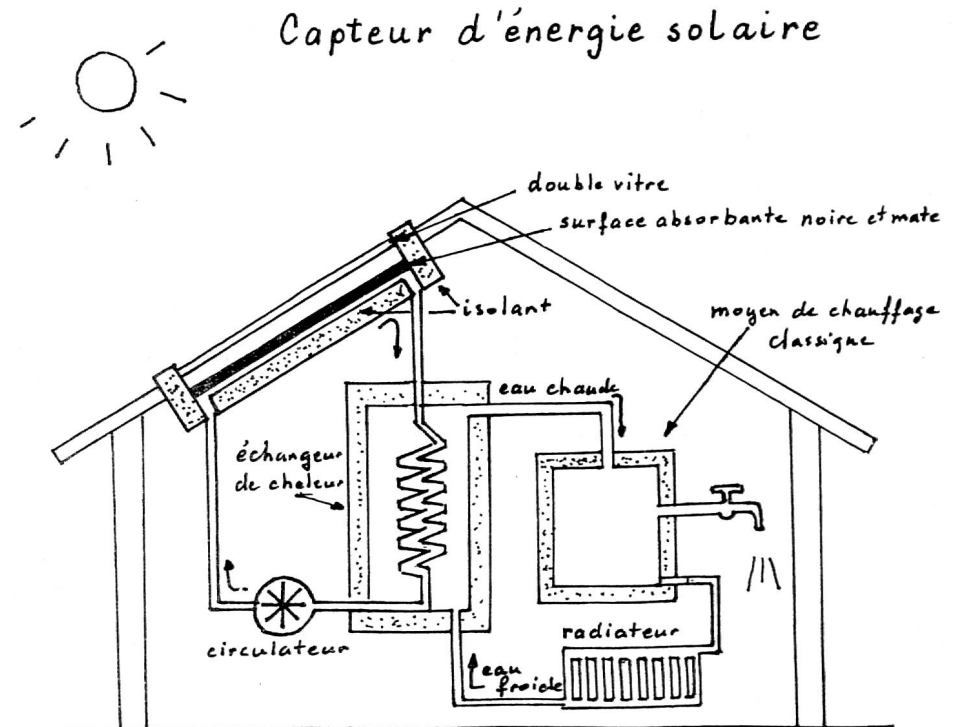
Jusqu'ici les procédés industriels ont été optimisés du point de vue financier et jamais du point de vue énergétique.

La deuxième approche concerne l'utilisation directe de **l'énergie solaire**, d'abord immédiatement pour la production d'eau chaude et de chauffage domestique, ensuite dans une seconde étape pour une énergie électrique d'appoint. C'est dans le domaine de l'habitat qu'existe le plus grand nombre d'applications actuelles.

Toutes les études économiques montrent que le chauffage solaire est déjà compétitif par rapport au chauffage à l'électricité. Gros avantage supplémentaire, il n'entraîne aucune pollution.

Citons encore quelques sources d'énergie à étudier :

**Les énergies de la mer :** marées, énergies des courants marins et de la houle pourraient être captées avec profit. Une



- 2 m<sup>2</sup> de collecteur = 7000 litres d'eau à 50° par an dans les conditions suisses.
- Prix de revient pour une villa : Fr. 6000.— à Fr. 10 000.— (collecteur dimensionné en fonction des habitants).
- Prix de revient pour 1 m<sup>2</sup> de collecteur : env. Fr. 250.— (renseignements fournis par le groupe 2002, scientifiques de Suisse romande).

autre forme d'énergie (autre que mécanique) peut être également exploitée au sein des mers. Il s'agit de **l'énergie thermique**. L'idée est de réaliser une machine thermique fonctionnant entre deux sources de température, la source chaude étant constituée par de l'eau de mer de surface et la source froide par de l'eau de mer en profondeur. Le fluide qui circule dans la machine est l'eau de mer elle-même qu'on pompe en surface, qu'on évapore sous vide et qui après détente dans une turbine, est condensée par contact ou par mélange avec l'eau froide. La méthode serait surtout valable pour un pays équatorial où l'écart de température entre la source chaude et la source froide est maximum.

**La géothermie :** sources chaudes et gisements de vapeur ont été utilisés de longue date de façon empirique. Il s'agirait

de mener une exploitation systématique de la chaleur terrestre, soit pour la production d'électricité (gisements de vapeur dits de haute énergie) soit pour le chauffage des habitations ou des installations agricoles par des eaux chaudes (gisements de basse énergie).

Citons encore **l'énergie éolienne**. Energie des vents, utilisée depuis longtemps pour les bateaux à voile et les moulins à vent, mais qui peut aussi servir à produire de l'électricité. Dès le milieu du vingtième siècle, on a vu renaître les éoliennes sous la forme d'aérogénérateurs, dispositifs inspirés du moulin à vent, dans lesquels la rotation des pales entraîne un alternateur. Essentiellement fluctuante, cette source d'énergie pose des grands problèmes de stockage et ne semble pas présenter beaucoup de possibilités dans nos régions.



Pour conclure, il faut souligner que toutes ces propositions ne sont pas à envisager séparément, mais qu'elles sont à étudier conjointement pour une meilleure diversification des sources d'énergie de façon à ne dépendre fortement d'aucune d'entre elles sur le plan technique, économique et politique.

## Energie solaire, quelques précisions

### Principe général

Que l'on habite Sion, Genève ou Neuchâtel, qu'il fasse chaud ou qu'il fasse froid, le soleil dispense pendant la journée une énergie captable que l'on peut aisément transformer en chaleur. Même par temps de brouillard, il subsiste une énergie solaire intéressante et utilisable.

Il y a deux ans encore, lorsqu'on parlait d'énergie solaire, on risquait de s'attirer les sarcasmes des producteurs d'électricité et le néophyte, qui s'était plongé dans quelques revues scientifiques, n'avait plus qu'à se taire. Aujourd'hui, les temps ont changé et il existe déjà en Suisse des

entreprises qui peuvent livrer des capteurs d'**énergie solaire d'appoint** pour le chauffage de l'eau de ménage et le chauffage de locaux. On envisage, pour un avenir proche, la commercialisation de parois destinées à collecter cette énergie sur les murs des immeubles. Ces installations sont déjà intéressantes puisqu'en une dizaine d'années, l'économie réalisée sur le mazout peut permettre de les payer. On peut supposer qu'assez rapidement leur coût et leur rendement, avec l'évolution de la technique, s'amélioreront dans l'intérêt du consommateur notamment.

Dans tous les pays occidentaux, des sommes fabuleuses sont englouties dans la recherche nucléaire, alors que des sommes ridicules sont accordées par les gouvernements aux recherches dans le domaine de l'énergie solaire. Ceci n'a rien de très étonnant lorsqu'on s'aperçoit que les personnes qui décident de l'orientation donnée aux recherches scientifiques au niveau de notre pays sont nos conseillers nationaux et fédéraux qui, dans leur majorité, font partie des conseils d'administration de nos grandes banques ou de nos grandes entreprises. Les unes et les autres

sont intéressées par les mouvements d'argent importants. Avec l'énergie solaire, peu d'intérêt : pas d'énergie à produire, pas d'énergie à transporter, pas d'énergie à vendre, l'énergie solaire est à disposition partout ; par ailleurs il faut remarquer que n'importe quel simple serrurier pourra construire des capteurs solaires : c'est là qu'il faut chercher l'une des origines de ce choix nucléaire qui risque de nous conduire aux solutions les plus folles. Il faut noter aussi que l'idée de la centralisation des pouvoirs, sous toutes ses formes : pouvoir politique, pouvoir énergétique, pouvoir industriel... n'est battue en brèche que rarement et les pouvoirs publics semblent redouter le moment où chacun pourrait, à sa guise, capter et emmagasiner chez soi, en toute quiétude, l'énergie dont il aurait besoin.

Actuellement, on peut développer rapidement l'énergie solaire comme énergie d'appoint, mais avec le temps et si l'on consacre suffisamment d'efforts à la recherche en particulier, elle pourrait devenir l'une de nos principales ressources nationales.

*Groupe « énergie nucléaire ».*

## Le journal à l'école

Par un lundi pluvieux et froid, nous avons rencontré deux collègues qui nous ont réchauffés en nous expliquant avec enthousiasme leur travail : le journal à l'école.

En 1972-1973, Micheline Girardin et Roland Pasche ont pris conscience de l'importance de la presse chez chaque individu. Ils ont tenté d'introduire, dans leurs classes de cinquième et sixième, la lecture des cinq quotidiens genevois : la « Tribune de Genève », « La Suisse », le « Journal de Genève », « Le Courrier » et la « Voix Ouvrière ».

Leur inspecteur les a encouragés et leur a permis de rencontrer en séminaires des collègues du cycle travaillant dans le même sens.

Ils nous ont expliqué qu'il ne s'agit pas pour eux d'utiliser une méthode particulière, un nouveau « truc » ; il s'agit plutôt de faire naître un esprit, une façon élargie de faire juger les événements.

Le journal n'en est pas moins un support pédagogique concret. Exemples : étude d'une cathédrale dont il est question dans les journaux du moment, découvertes paléontologiques...

Les articles de presse sont lus en classe, ils sont découpés, analysés, collés ; on forme des tableaux, on travaille en parallèle avec les manuels, on indique les dates, les sources ; on compose parfois un exposé.

Le journal réservé aux adultes devient un outil de travail à la portée des enfants. En début d'année, les élèves remarquent, étudient, regardent différentes particularités ; ils développent leur esprit critique.

1. La technique : mise en page, titres, couleurs, cadrages, caractères d'imprimerie.

2. La facture générale du journal : l'impression, la présentation.

3. Le format, le sommaire, les pages réservées, les rubriques, les faits divers.

4. Les sigles, les articles signés ou non, ceux qui commencent en première page et se terminent plus loin, les textes de fond.

5. Les sujets d'actualité, ce qui touche de près les enfants.

6. Les bandes dessinées, les jeux, le programme TV.

7. La publicité : travail important en soi : prix des annonces, financement du journal, moyens employés.

8. Remarques sur le vocabulaire journalistique, graphismes différents, termes à sensation.

9. Comparaisons possibles entre les cinq quotidiens dans la présentation d'un même sujet, leur caractère, leurs ressemblances.

10. Les dessins, le sens des caricatures.

Il est nécessaire de commencer par de nombreuses comparaisons pour dévelop-

per le sens critique utile à la bonne compréhension des événements.

Puis on lit, on étudie, on résume, on explique aux autres élèves. On suit le cours des actualités.

Pratiquement, ces deux enseignants distribuent les journaux et les sujets de travail à leurs groupes librement pendant la semaine. Pas de moment fixe. Le samedi, une revue de presse est organisée et les élèves discutent, expriment leurs opinions.

Ainsi sont travaillés : le français, le vocabulaire, le résumé, la rédaction d'un exposé, la compréhension d'un texte, l'expression orale, etc.

Quelques sujets ont été traités de façon plus approfondie : la drogue, la suppression de la chasse sur le canton de Genève. Ils ont provoqué des débats passionnants.

Ce travail s'est complété parfois de visites d'imprimerie, de rencontres, d'entretiens avec les responsables de la presse, de conférences, d'interviews, d'enquêtes.

En écoutant nos collègues, on s'aperçoit que leur travail s'accompagne d'une attitude personnelle non seulement en face des journaux, en face du monde, mais sans doute en face des enfants. Les relations maître-élève ou élève-maître, dont on a si souvent parlé, prennent une tournure différente : l'écoute des uns et des autres, l'étude et le respect d'opinions variées conduisent à une tolérance que nous ne connaissons pas toujours dans nos classes.

Nous avons envie de voir nos collègues à l'œuvre, à l'école, avec leurs élèves, bien sûr pour nous rendre compte, dans la réalité de la classe, du travail qu'ils accomplissent avec ces journaux que des adultes même ont de la peine à lire et à comprendre, mais surtout pour sentir l'atmosphère qui en découle sur un plan plus général, ce sera peut-être pour une autre fois...

Nous avons rencontré deux personnes qui s'intéressent à leur travail d'institu-

teur et d'institutrice non pas pour les rendements scolaires (épreuves, notes...) et la réputation traditionnelle de leur classe mais pour l'aspect éducatif de leur profession qui nous paraît être, à bien des égards, l'aspect le plus passionnant de notre métier.

Nous remercions vivement nos deux

collègues pour leur disponibilité et la gentillesse avec laquelle ils nous ont expliqué l'esprit dans lequel ils œuvrent.

D'autres personnes ne seraient-elles pas tentées d'essayer de concrétiser leur enseignement de cette façon-là ?

*Commission éducation permanente.*

**Rédactrice de la rubrique genevoise :** Liliane URBEN  
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

# Neuchâtel

## Comité central

### Orientation au niveau 5

Lors de conférences régionales organisées par le DIP, les titulaires de 5<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> MP ont été informés d'un certain nombre de problèmes relatifs à l'orientation des élèves. Ils ont appris en particulier que dans un centre multilatéral la proportion d'élèves admis en sections classique et scientifique est spécialement forte (plus de la moitié).

D'où, mise en garde pour le corps enseignant de veiller à ne pas accorder le préavis favorable trop généreusement et à donner des notes aussi objectives que possible.

La SPN tient à faire savoir que les enseignants de 5<sup>e</sup> année ne sont pas seuls responsables de cette situation délicate. Le DIP devrait aussi prendre ses responsabilités et avoir conscience que le système actuel d'orientation et de sélection est loin d'être parfait.

D'autre part et pour cette année 1975-1976, nos collègues engagés dans la préparation des épreuves de la MP vous informent qu'ils **ne prennent pas la responsabilité** de l'épreuve d'allemand.

### Commission pédagogique

C'est avec regret que le CC a pris acte de la démission de P.-A. Pélichet. A la tête de cette commission depuis plusieurs années, il avait fourni à maintes reprises un travail efficace et intéressant.

Dans l'attente de lui trouver un successeur, nous le remercions vivement.

### Salaires

Dans le courant du mois de novembre, M. R. Schläppy, chef du Département des finances, inaugurant une politique de concertation, a réuni les responsables des différentes associations.

Le président de la SPN a donc appris

lors de cette entrevue que le Conseil d'Etat avait accepté pour 1975 un rattrapage de 2,8 % calculé sur le montant du salaire de base.

Cette somme (dont le montant maximum est fixé à Fr. 600.—) sera vraisemblablement servie avec le salaire de décembre.

Nous l'acceptons avec reconnaissance envers nos autorités que nous remercions. Toutefois, nous ne pouvons oublier que :

— dans certains cantons, les salaires de la fonction publique ont été indexés à 100 % (ex. : Vaud) ;

— à la lumière de la statistique suisse des salaires des enseignants, le canton de Neuchâtel se trouve nettement dans les derniers rangs ;

— au niveau romand, l'instituteur neuchâtelois au maximum de sa catégorie se trouve relégué au 5<sup>e</sup> rang, talonné par Fribourg et situé loin derrière Genève, Jura, Valais et Vaud.

A noter que les présidents d'associations seront à nouveau convoqués par le DF en décembre pour envisager l'avenir

## Commission technique des cours de perfectionnement

Dans sa séance du 24 novembre, cette commission, présidée par M. Paul Perret, a siégé dans un climat empreint d'austérité.

Les diverses sommes budgétées ont toutes subi d'énergiques cures d'amaigrissement. Les inscriptions elles-mêmes aux cours de formation continue ont quelque peu diminué :

1975	1976
400*	322*
363**	409**
127***	127***

de nos traitements et de leur adaptation en 1976.

### Salaires hommes - femmes

Le CC étudie actuellement les solutions possibles qui permettraient de supprimer cette disparité salariale.

Il se penche aussi sur les conséquences pratiques que pourrait entraîner cette égalité.

Afin d'obtenir des propositions de l'ensemble des membres, un texte sera envoyé pour discussion dans les sections.

### Recrutement

La campagne est bien lancée. Des affiches dans tous les collèges, des centaines d'« Educateur » gracieusement mis à disposition des nouveaux collègues ou des « isolés » et bientôt des autocollants portant le sigle SPN devraient nous permettre de recruter de nombreux adhérents.

Toutefois, le contact personnel, la propagande de bouche à oreille demeure le moyen le plus efficace.

### Adresses utiles

Gérald Bouquet, président SPN, 2115 Buttes.

Francis Houriet, président commission financière, Bel-Air 55, 2000 Neuchâtel.

Je vous souhaite à toutes et à tous un Noël heureux et une excellente fin d'année.

*J.-P. M.*

\* collègues inscrits à aucun cours

\*\* collègues inscrits à 1 cours

\*\*\* collègues inscrits à 2 cours et plus.

On comptait 5205 demi-journées (produit obtenu en multipliant le nombre d'inscriptions par le nombre de séances) en 1975. Pour 1976, ce chiffre sera de 3262 demi-journées.

Remarquons que la section préprofessionnelle demeure stable dans l'expression de ses besoins de perfectionnement. Nos collègues primaires bombardés de recyclages obligatoires et astreignants deman-

dent à souffler et s'inscrivent moins largement aux cours facultatifs.

Il est intéressant de constater que les jardinières d'enfants se sont inscrites largement aux cours organisés par les associations (ACNMEP, ASA, SNPP) : 68 sur 110 jardinières en fonction actuellement.

Les prévisions 1977 baignent dans la grisaille. Des compressions budgétaires

peuvent encore venir diminuer la richesse de l'éventail des cours proposés. Les associations ainsi que la SPN et le SNEPP sont invités à faire des propositions « allégeantes » devant permettre de diminuer les dépenses sans condamner le perfectionnement facultatif.

Un représentant à la commission :  
*J.-P. Buri.*

## Commission langue II

Le 29 mai, le chef du DIP arrête (art. 1) : « Une commission d'étude pour l'enseignement de l'allemand dès la 4<sup>e</sup> année primaire est instituée. »

Elle a pour mandat :

— d'examiner les conditions d'introduction de l'enseignement de l'allemand dans les classes primaires des degrés 4 et 5 ;

— de déterminer les modalités de liaison à établir avec l'enseignement secondaire ;

— d'élaborer un plan progressif d'application et de définir les mesures générales à envisager.

La commission s'est subdivisée en trois sous-groupes :

1. groupe « méthodes » (présidence : M. A. Thiébaud) ;

2. groupe « recyclage » (présidence : M. F. Bourquin) ;

3. groupe « moyens d'enseignement » (présidence : M. E. Laurent).

La commission se réunit en séance plénière pour faire le point. M. Roger Hügli en assure la présidence. Elle a siégé quatre fois (dès juin 1975).

Les groupes 1 et 2 se sont réunis 4 respectivement trois fois. Le groupe 1 s'est rendu en Valais (méthode Petit). Le groupe 2 l'a accompagné en Pays de Vaud (zone pilote de Vevey, méthode Montani).

Le principe de l'unicité semble marquer des points sans pour autant que l'expérience vaudoise soit suspendue.

Après ces deux visites en Valais et au canton de Vaud, l'incertitude règne au sein des deux sous-groupes. Ni l'une ni l'autre des deux méthodes ne paraît emporter tous les suffrages. Toutes deux ont des qualités bien propres. Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir des « classes Petit » au travail. Par contre, ce que j'ai pu voir et entendre dans la région de Vevey m'a séduit et inquiété simultanément : il semble que la méthode Montani (ainsi que Petit) est vraiment destinée à de très jeunes élèves. Les leçons « tournaient » mieux que dans le degré 4. Je pense qu'en 3<sup>e</sup> primaire le résultat serait encore plus favorable. L'immense spon-

tanéité des enfants de 9-10 ans permet une activité intense, une participation de

## District de Neuchâtel

### Soirée SPN

Bien que le nombre des convives laisse rêveur et repose le problème de savoir s'il vaut la peine de mettre sur pied une telle manifestation pour le tiers des membres de notre section, l'ambiance fut excellente.

La qualité du repas, le bouquet des vins, la dextérité des musiciens Hugo et François accompagnés bientôt de Josiane et son accordéon, puis des guitaristes Ben et Philippe y furent pour beaucoup ! On dansa, on digéra les mets succulents préparés par le maître des cuisines de la cité...

Quelques correspondants de collègues ont fait des prodiges ! On vit treize collègues du Crêt du Chêne, toute la colonne pré-professionnelle de Sainte-Hélène, quelques isolés des Charmettes, des Sablons, de Vauseyon, de Saint-Blaise et Marin. Quelques collègues toutefois brillaient par leur absence : la question de l'information est également reposée. L'« Educateur », dès le 10 octobre (!), annonçait ce souper. Il faut admettre que les bulletins d'inscription n'ont pas atteint chacun, certes. Mais chacun savait assez tôt où s'inscrire. Un envoi postal à tous les membres est assez coûteux, il faut que nous puissions compter sur le dévouement de nos collègues correspondants.

Le succès de ce premier essai sera la meilleure propagande. Au moment de se quitter, l'avis était unanime : « Il faut récidiver ! à la prochaine... un rêêêve ». Le comité est prêt à remettre ça à condition que nous fassions exploser les frontières et que nous ayons des nouvelles de Cressier, du Landeron et Cie. Le co-

toute la classe. Aucune gêne. Que des mains levées. Un enthousiasme plaisant sans frein émotif. La phonétique est bonne, la prononciation meilleure qu'en IMP. L'oreille plus sensible. Le problème du recyclage indispensable des membres du corps enseignant concerné sera délicat à résoudre et entraînera des dépenses importantes. Il s'agit bien sûr d'un investissement à long terme.

Au fur et à mesure de la poursuite des travaux, je tenterai de vous apporter un reflet des investigations des trois groupes de travail.

Un représentant à la commission :  
*J.-P. Buri.*

mité vous souhaite à tous et à toutes de passer d'heureuses fêtes de Noël et de commencer 1976 le cœur en fête. Le comité lui-même attend une avalanche de bulletins d'adhésion...

### Campagne 1 + 1 = 10

La collection de cinq numéros tirée à part à raison de 100 exemplaires supplémentaires est à votre disposition chez notre administrateur Jean Huguenin, avenue Lambelet 1, 2400 Le Locle ou chez vos présidents de section. Rappelons qu'il s'agit des numéros 32, 34 et 36 (« Bulletin corporatif ») et 33, 35 (numéros pédagogiques). Je vous propose de les serrer dans un classeur à anneaux afin de permettre aux collègues intéressés de faire circuler plus commodément tout le « dossier ».

### Comité de district

Il s'est réuni mercredi 3 décembre, soit un jour avant que nous parviennent les documents-convocations pour la prochaine assemblée des délégués à Auvrier. Nous avons pu toutefois définir la position de notre section : les statuts doivent devenir opérationnels au plus vite, garder leur efficacité et leur dynamisme, il faut cesser de jouer sur les mots, de mettre des points sur les « y », de vouloir refaire le travail de la commission des statuts.

Dans les deux assemblées consacrées au projet, la section de Neuchâtel a approuvé ces statuts en mettant en doute le bien-fondé de l'article six dont elle se refuse à admettre l'étroitesse d'esprit.

Les délégués ont été mandatés dans ce sens.  
*J.-P. Buri.*

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :

Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.



## L'école et la Constitution du futur canton

Premier groupement politique à parler officiellement de l'école dans la future Constitution du Jura, le Parti démocrate-chrétien, par le groupe de travail constitué à cet effet, estime que celle-ci ne devra contenir que des règles fondamentales. « S'agissant de l'école, il faudra, dit-il, aussi s'inspirer de ce principe et éviter de s'étendre sur des questions ne devant être traitées que dans le cadre de la législation ordinaire. Ainsi, malgré l'importance que revêt la détermination des degrés de scolarité, le choix des programmes et l'adoption des méthodes d'enseignement, il ne pourra en être débattu au niveau constitutionnel. »

Ceci dit, le PDC pense qu'il est souhaitable d'insérer quelques points dans les débats qui entoureront la mise sur pied des institutions jurassiennes. Les principes qui pourront être retenus lors des travaux de la Constituante sont les suivants :

— L'instruction publique du nouvel Etat dépendra de celui qui est responsable de tout ce qui est scolarité obligatoire.

— L'instruction primaire, obligatoire, peut être suivie librement soit dans les établissements publics, soit dans les établissements privés reconnus par l'Etat. On devra s'écarter du système bernois qui permet le développement du préceptorat. Cette restriction, dit le PDC, n'est pas contraire à la Charte des droits de l'homme qui proclame le droit des parents de choisir librement le genre d'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants, car cette disposition concerne l'éducation et non l'instruction.

— L'Etat organise l'enseignement du degré secondaire et celui qui conduit aux études supérieures.

— Il facilite la création d'écoles enfantines, chaque commune ayant l'obligation de créer de telles écoles — ce n'est pas le cas dans le canton de Berne — mais les parents gardant la liberté d'y envoyer leurs enfants.

— La gratuité doit être garantie dans les écoles publiques aux niveaux primaire et secondaire, ainsi qu'à l'école enfantine. Ce n'est pas le cas actuellement pour cette dernière.

— Il n'est pas opportun de modifier la nature juridique des institutions d'enseignement existantes, à quelque niveau que ce soit. Prenant l'exemple du Collège Saint-Charles, le groupe de travail du PDC déclare qu'il n'est nullement dans ses intentions de demander qu'il soit érigé

au rang d'école cantonale. En revanche, la Constitution devrait contenir une disposition permettant aux établissements d'enseignement privé reconnus d'utilité publique de recevoir une subvention de l'Etat.

## Des articles et de leur contenu

Le soussigné a parfaitement conscience que depuis quelque temps, il accorde dans cet organe une large place à un problème qui ne concerne qu'une partie des enseignants jurassiens : la préparation de l'école dans le futur canton du Jura.

Il ne pourrait guère agir d'une autre manière, sachant que ce problème, pour 550 enseignants, constitue « le » problème.

Pour ceux-ci en effet — et c'est la première fois dans l'histoire de notre Confédération helvétique si l'on considère que les structures scolaires et corporatives n'existaient pas dans les siècles précédents comme aujourd'hui — il faudra aider à créer de toutes pièces une Constitution dans laquelle seront insérées les lois touchant à l'école. Elles pourront être les mêmes qu'aujourd'hui. Elles pourront s'en éloigner complètement.

## Le système

Rendu malade par le système, Pi est encore indisponible. Je ne cacherai pas que j'éprouve un certain plaisir à prendre la machine à écrire à sa place.

Quand j'étais gosse et que j'allais à l'école secondaire du chef-lieu, je devais obligatoirement porter la casquette et, quand il ne pleuvait pas, le sautoir en été. Le concierge encaissait sur-le-champ les amendes d'ordre chez les délinquants.

Lorsque je rentrais le soir dans mon village, ma casquette vissée sur la tête, j'étais « l'intelligent qui allait à l'école en ville ». S'il n'y avait eu la crainte permanente de ce concierge qui poussait ses investigations jusque dans les villages voisins en s'y promenant les après-midi de congé, j'aurais jeté ma casquette par-dessus les moulins. Parce que cette casquette, qui plaçait une barrière entre mes petits camarades de jeu et moi, me faisait honte.

Il n'y a plus aujourd'hui ni casquette ni sautoir. Est-ce bien vrai ? Lorsque l'on sépare à dix ans, et pour toujours, les

Le nouveau canton se donnera-t-il une école globale dès le début de son existence, rompant ainsi délibérément avec le système actuel ? Ce problème essentiel qui soulèvera sans doute la passion des pour et des contre est abordé par le PDC, mais par la tangente seulement, lorsqu'il écrit : « La question du clivage, école primaire, école secondaire demeure réservée et devra être abordée lors de l'adoption de la législation ordinaire. »

A. Babey.

C'est parce que l'aventure est fantastique que le rédacteur jurassien à l'« Educateur » se doit d'orienter ses collègues du futur canton sur tout ce qui se dit et sur tout ce qui se passe et qui touche à l'école.

Aux collègues des districts demeurés dans le canton de Berne qui pourraient prendre ombrage de la place occupée pour ce problème, nous nous permettons de suggérer, pour les pages qui leur sont ouvertes ici, une participation plus grande. Qu'elle soit de Berne ou du Jura, l'école à laquelle chacun de nous apporte le meilleur de lui-même aura toujours besoin qu'on la défende ou qu'on l'aide, afin qu'elle tende à la perfection que l'on voudrait lui voir atteindre.

A. Babey.

enfants supposés intelligents des autres, que l'on place les premiers dans un bâtiment et qu'on laisse les derniers là où ils étaient, ne fait-on pas, comme autrefois avec la casquette, la plus belle des ségrégations ?

Si des adultes supportent en général assez bien qu'il existe entre eux des différences sociales, sommes-nous certains que le couperet qui sera tombé sur un enfant de dix ans ne laissera pas chez lui des marques indélébiles ? Que cette mesure qu'il ne peut apprécier pleinement n'engendrera pas indiscipline, laisser-aller, violence même ?

Même si ses parents l'entourent de soins particuliers pour lui faire oublier son échec. Même si son maître de cinquième, lorsqu'il sera monté l'année suivante dans le train qui mène ailleurs, lui fait comprendre avec sagesse et gentillesse qu'il pourra malgré tout apprendre un beau métier...

A. Babey.



## On la croyait morte ! Elle repart allègrement !

L'AJEC, c'est l'Association jurassienne des enseignants catholiques. Forte aujourd'hui de 140 membres, elle avait été fondée il y a 50 ans par quelques instituteurs pour « défendre leur foi et lutter contre certaines injustices de l'époque ».

Le samedi 22 novembre, les membres de l'AJEC étaient convoqués en assemblée générale à Glovelier, à l'Hôtel de la Poste où, 50 ans plutôt, elle avait été fondée. L'ordre du jour portait : « Dissolution de l'AJEC ».

Il n'en fut rien ! Après un exposé très fouillé du collègue Jean-René Quenet, de Moutier, sur l'historique de l'association, plus personne, mis à part le président ad interim, ne voulut abandonner la partie.

A croire que l'orateur, même s'il parla sans passion, sut galvaniser son auditoire.

Trois motifs principaux ont fait pencher la balance :

— On ne connaît pas les conséquences de la séparation éventuelle de l'Eglise et de l'Etat dans le futur canton du Jura.

— On ne connaît pas la nature de l'article constitutionnel relatif à l'école.

— Même si la défense de l'école chrétienne ne paraît plus, comme il y a 50 ans, prioritaire, même si elle semble assurée par la nouvelle Constitution, c'est le moment le plus mal choisi pour dissoudre l'AJEC.

Un prêtre présent à l'assemblée avait déclaré avant le vote final qui recueillit

### Education sexuelle

#### RAPPEL

Si vous vous êtes offert pour le prix de Fr. 9.— l'« Etude pour un projet d'éducation sexuelle » auprès de la Librairie de l'Etat, Moserstrasse 2, 3000 Berne 25, vous pouvez donner votre avis en écrivant à l'Office de recherche et de planification du canton de Berne. Vous avez jusqu'au 31 décembre 1975 pour ce faire.

l'unanimité en faveur du maintien : « Vous avez allumé une lanterne dans les ténèbres. Vous êtes arrivés au grand jour et vous pensez que votre lanterne ne sert plus à rien. Gardez cependant votre flamme au cas où vous en auriez besoin. »  
*A. Babey.*

### CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

## Plus de 300 cours en 1976

Le nouveau livret de cours — il s'agit de plus en plus d'un catalogue vu son épaisseur croissante — du Centre de perfectionnement du corps enseignant jurassien est sorti de presse. Les collègues intéressés par un ou plusieurs des quelque 300 cours organisés en 1976 doivent s'inscrire jusqu'au 15 janvier 1976.

L'ampleur de la matière, mais aussi sa variété, ont donné l'idée aux auteurs, pour faciliter les recherches des enseignants, de dresser un tableau par ordre alphabétique et par degré. Grâce à ce stratagème, on pourra facilement s'y retrouver dans les 115 pages de l'ouvrage.

On constate tout d'abord qu'une introduction généralisée des cours relatifs aux branches à option a été opérée. Elle concerne l'allemand, le dessin technique, le français, la mathématique, la musique instrumentale. La possibilité d'organiser des séminaires est maintenant offerte à tous les niveaux.

Si tous les cours classiques figurent au programme, on en trouve certains dont le thème pourra surprendre, bien qu'ils répondent sans doute aux désirs exprimés par les enseignants. Citons au hasard :

- Comment améliorer l'émission de la voix au jardin d'enfants.
- Utilisation des bâtiments scolaires.
- Classeur.
- Expression corporelle et initiation au mime.
- Les matières synthétiques utilisées à l'échelon ménager.
- Sprang.
- Chromatographie.

— L'analyse du contenu des discours, textes écrits et messages codés.

Si l'on excepte les cours de recyclage à caractère obligatoire, l'enseignant de tous les niveaux et de tous les degrés sera certainement enclin d'utiliser plusieurs cartes d'inscription (une par cours !), tant sera grande la tentation de perfectionner ses connaissances, d'améliorer son enseignement, de vivre une semaine avec un groupe de collègues.

Ainsi, le maître primaire, par exemple, mettra longtemps à se déterminer entre un cours d'écologie des eaux courantes (4 stages de 2 à 5 jours), un cours sur la génétique (six après-midi), le travail de la terre (6 jours), le travail au laboratoire de langues (2 jours), la connaissance des calculatrices de table (4 à 6 après-midi), le perfectionnement en mycologie (7

après-midi), la photographie, le cinéma, la vannerie, la guitare, le batik, la physique, la sculpture ou l'espéranto... Son embarras ne sera pas moins grand s'il veut varier le menu par un cours de sport : sport scolaire facultatif, éducation physique pour jeunes filles, natation, alpinisme, athlétisme, basketball, danse et gymnastique expressive, gymnastique artistique, patinage artistique, hockey sur glace, ski alpin, ski de fond, volleyball et même la haute route s'il peut maîtriser ses skis avec un sac au dos.

L'ennui, c'est que l'année ne comporte qu'un nombre restreint de mercredis après-midi et de samedis, et qu'il faudra bien garder pour soi quelques semaines de vacances.

Les collègues jurassiens qui n'auraient pas reçu le livret de cours 1976 et ceux des autres cantons qu'il intéresserait peuvent l'obtenir au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier.  
*A. Babey.*

## Mathématiques modernes...

L'« Echo illustré » N° 45 (8 novembre 1975) publie une très intéressante interview de M. L. Pauli concernant les mathématiques modernes.

Il sait de quoi il parle : docteur en sciences, directeur, à côté de M. J. Piaget de l'Institut de psychologie et des sciences de l'éducation à Genève, ce professeur de psychologie et de pédagogie de la mathématique a acquis suffisamment d'expérience et de recul pour parler avec autorité.

Un passage de cet article m'a fait fré-

mir : « Cet apprentissage (math. modernes) favorisera ceux qui poursuivront des études supérieures. Au gymnase, à l'université, dans les facultés scientifiques, ils retrouveront l'esprit des maths modernes. Mais moi je pense au 80-85 % de la population qui ne fait pas d'études supérieures et qui va entrer dans un bureau, une usine, un magasin aux alentours de 1985. Honnêtement on ne sait pas ce qui se passera pour eux. »

Où allons-nous ? Quels hommes de demain formons-nous ? Dès la première an-

née, le choix est-il fait ? Travaillons-nous pour « les études supérieures » ?

J'ai tiré de mes rayons le rapport « L'école et la vie » de la SPJ 1968 et j'y ai retrouvé :

« Un artisan déplore : « Dans une classe de 8 apprentis, 3 sont incapables de calculer la surface d'un carré. » Un responsable PTT : « On demande la connaissance des 4 opérations et de la règle de trois. » Un commerçant remarque : « Quant à l'arithmétique, la règle de trois n'est souvent même pas à sa portée. »

Un industriel : « Les plus grandes lacunes se trouvent en arithmétique, calcul des fractions surtout. » Dans l'industrie des machines : « Le système métrique est très mal connu. Mieux vaut ne pas parler des surfaces, volumes et racines carrées. Certains candidats n'ont jamais entendu par-

ler de la circonférence. » Depuis 1968 tout a évolué. On a introduit les maths modernes. Ont-elles contribué à rapprocher l'école et la vie ? Ou au contraire éloignent-elles encore plus l'une de l'autre ?

P. Burkhardt.

**Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.**

## Fribourg

### L'assemblée des délégués SPF a délibéré

#### Accueil

Ayant choisi de siéger à tour de rôle dans les chefs-lieux de districts francophones, la SPF jetait son dévolu sur le mercredi 26 novembre à Châtel-Saint-Denis. Le délégué de la Veveyse au comité SPF, M. Bernard Bugnon, instituteur au Jordil, confia à 2 classes châtelaises, les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, sous la direction de M<sup>lle</sup> Bord la mission de souhaiter la bienvenue en chansons.

Sous la conduite sobre et concise du président en titre de la SPF, l'intérêt porté aux délibérations par les participants ne faiblit pas jusqu'à leur conclusion. Les délégués surent gré de leur présence à M. Maillard, chef de service à l'enseignement primaire, à M. Maspéro, animateur principal de la SPR, enfin à M. Denis Perrenoud, sollicité de prononcer sur l'éducation permanente un exposé très attendu. D'emblée, on était persuadé que le conférencier, précédé de son autorité en la matière, allait pour le plus grand nombre ouvrir des horizons nouveaux.

#### Au fil de l'ordre du jour

La lecture du procès-verbal de l'AD du 20.11.1974 dont on dispensa son auteur, M<sup>lle</sup> Yvonne Steinauer à Fribourg, permit de gagner du temps au profit de la conférence et de la discussion qui devait suivre. Les délégués ne manquèrent pas de porter leur intérêt sur la présentation des comptes 1975 considérés comme l'un des barèmes de la santé de la SPF. Ces comptes font ressortir, par rapport

à ceux de l'année précédente, une amélioration très satisfaisante. Du déficit enregistré en 1974, la situation a heureusement évolué cette fois vers un boni, modeste certes. On le doit à la « politique » du comité, à l'administration dynamique du caissier, M. Bernard Perritaz, et plus particulièrement à la ponctualité de la très grande majorité des affiliés. Donnez-moi de bonnes finances, avait dit...

Le déroulement de l'exercice écoulé est le premier qui ait été vécu sous le régime de l'indépendance totale par rapport à l'Association cantonale. Il était sage de mettre un terme à la situation hybride antérieure. D'un autre côté, on se demandait quelles seraient les chances de survie pour la SPF. La preuve est ainsi faite qu'elle peut vivre de son autonomie à condition de recueillir au moins le 70 % des enseignants francophones. Les avantages réels ne sont pas tous d'ordre pécuniaire, tant s'en faut. Il est donc permis de penser que la situation matérielle équilibrée de 1975 va permettre à la SPF d'envisager son avenir sous le signe d'un optimisme prudent. Délivrée de la hantise financière, elle ne pourra que mieux poursuivre les buts qu'elle s'est fixés. Le montant de la cotisation et les chiffres du bilan 1976 recueillirent la satisfaction générale. La commission de contrôle où siégeront MM. Léon Chassot à Fribourg et J.-Cl. Gillard, s'adjoindra M. J.-Cl. Gagnaux à Saint-Aubin à titre de suppléant.

#### Le rapport présidentiel

développé en un panorama succinct quoique complet fait état

a) de l'activité bien remplie absoute par le comité au cours des 9 séances ;

b) de la collaboration loyale et soutenue entretenue avec M. Maillard dont la bienveillance mérite toute gratitude ;

c) de la représentation auprès des commissions romandes et fribourgeoises et de leur activité propre ;

d) des relations avec les organes de la SPR et de l'« Educateur » ;

e) de la concertation existant entre plusieurs comités de sections et leur inspecteur respectif ;

f) recommande une plus grande assiduité de la part de quelques représentants dans l'un et l'autre organismes romands ;

g) annonce le projet de constitution d'une commission de pédagogie générale ;

h) envisage un nouvel effort tendant à faire mieux connaître l'activité interne de la SPF jusqu'aux frontières de son effectif ;

i) remercie, à travers les délégués présents, le 77 % du corps enseignant francophone pour sa fidélité à la SPF ;

j) sait gré au DIP pour l'effort qu'il consent en libérant les représentants à la SPR.

#### Le salut de la SPR

Inspiré par sa courtoise persuasion, M. Maspéro apporte le salut et l'encouragement de la grande famille romande, se réjouit de l'évolution intervenue au cours de l'année auprès de la SPF, dissipe le reproche d'inefficacité formulé à l'égard de la SPR dont il souligne avec conviction le rôle et le rayonnement. Que de réalisations à son actif !

## Le plaidoyer de M. Maillard

C'est bien le terme qui convient à l'invite pressante et chaleureuse adressée aux délégués appelés à exercer un mandat au sein de la SPF et dans les commissions romandes en particulier. Il les exhorte à approfondir, à défendre les positions fribourgeoises confrontées aux opinions émises par les autres délégués cantonaux. Il fait appel à leur esprit analytique et de synthèse dans les débats ce qui s'instituent à l'échelle romande et dont dépendra l'avenir de l'école.

Il ne s'agit pas, selon lui, de se cramponner à un cantonalisme dépassé, mais de témoigner aux nombreux problèmes posés par l'école en mouvement une sollicitude éclairée, tenace et persuasive. Il remercie ceux de nos enseignants qui se dévouent avec perspicacité au sein de la SPF et dans les milieux de la SPR. En ce qui concerne d'éventuelles difficultés d'ordre matériel que pourrait rencontrer notre SPF, il a laissé entendre...

## La parole à M. Perrenoud

Les présentes lignes n'ont pas la prétention de résumer l'excellent exposé du conférencier sur le thème plus actuel que jamais, l'éducation permanente. Marquée au sceau d'une solide dialectique et de références irréfutables à l'égard du sujet développé avec maîtrise, la formation continue ne devrait plus rencontrer d'indifférence, ni être suspectée de dissertation oiseuse. Qui aurait dit mieux sur la pertinence d'une question aussi vaste ?

Le mouvement des questions suscitées par le développement d'un sujet aussi dense, souleva relativement peu de demandes de renseignements tant l'orateur avait évoqué de points auxquels l'auditeur semblait avoir répondu dans le secret de sa conscience professionnelle. Cependant, l'un des problèmes agités, controversé parfois à plaisir, celui de la note scolaire, donna lieu, de la part de M. Maillard, à une habile réplique qui se résume par ces mots : « En fait, je continuerais à mettre des notes ». Le bon sens des maîtres jugera...

## L'acte final, sentiment de confiance

La phase finale de ces assises se déroula autour d'un apéritif, délicatement offert par la commune. Cette détente permit entre les enseignants et leurs invités de prolonger leurs échanges, de deviser utile-

ment sur les réformes de l'école et les événements de l'heure.

L'assemblée 1975 de la SPF s'est donc présentée sous un jour favorable. La sérénité des débats, la confiance tacite de

l'auditoire paraissent bien l'avoir prouvé. Aller de l'avant avec résolution, tel est le mot d'ordre qui présidera à l'activité que se veut la SPF.

C.

## L'indexation 1975

### Bases légales

L'augmentation intervenue en novembre a été établie en fonction de l'échelle des traitements actuellement en vigueur, indexée à 151,6 points. En ce qui concerne le coefficient de cette indexation, une modification de la loi du 20.11.1964 stipule que le « Conseil d'Etat peut la modifier en 1975 et 1976 en se fondant sur la variation de l'indice officiel (sept. 1966 = 100). Les modalités d'application sont de sa compétence ».

### Indexation entière ou modérée

Jusqu'en 1974, le pourcentage d'augmentation était calculé de façon linéaire appliquée à l'ensemble des traitements de salaires, élevés, moyens ou inférieurs. Depuis plusieurs années, se précisait l'idée d'une indexation différenciée, considérée comme l'un des moyens adéquats pour lutter contre l'inflation. Le nouveau calcul partiellement modifié est admis comme provisoire pour les années 1975 et 1976. Le coefficient d'indexation retenu pour cette année est calculé comme suit :

Indice du coût de la vie en 1974 : 151,6 points.

Indice du coût de la vie en 1975 : 163,7 points.

Différence : 12,1 points.

Coefficient de l'indexation :  
 $12,1 : 1,156 = 7,98$  arrondi à 8 %.

#### a) Indexation entière

Les traitements inférieurs et jusqu'à concurrence de Fr. 25 000.— jouissent d'une augmentation pour 1975 de 8 %.

#### b) Indexation mitigée

Pour les traitements de référence annuels y compris les suppléments indexables, l'indexation unique s'élève jusqu'à concurrence de Fr. 2000.—.

#### c) Indexation de la pension de retraite

1. Les pensions inférieures à 15 000 francs sont augmentées de 8 %.

2. Les pensions s'élevant à Fr. 15 000.— et plus : une augmentation unique de Fr. 1200.— ce qui représente le 60 % de Fr. 2000.— ou Fr. 1200.—.

3. Pensions de veuves, inférieures à Fr. 9000.— : augmentation de 8 %.

4. Pensions supérieures à Fr. 9000.— : augmentation de Fr. 720.—.

5. Les pensions d'orphelins : indexation entière de 8 %.

6. Les rentes complémentaires temporaires, ou rentes pré-AVS, ne subissent pas de majoration.

C.

**imprimerie**

**Vos imprimés seront exécutés avec goût**

**Corbaz sa  
montreux**

## Un nouveau complexe scolaire à Fribourg

Le développement démographique du quartier du Jura s'étendant au nord-ouest de la ville a nécessité la construction d'un nouveau complexe scolaire inauguré récemment. L'édifice comprend 27 locaux dont 18 salles de 28 élèves. La construction comprend en outre une école enfantine se répartissant en 10 locaux dont 7 salles de classe de 22 élèves. Le bâtiment indépendant des sports est réparti en 2 halles de gymnastique auxquelles s'ajoutent les locaux annexes indispensables.

Avant la construction qui vient d'être

officiellement remise à la gent scolaire concernée, les classes occupaient les quelque 17 locaux de l'ancien pensionnat Sainte-Agnès acheté par la commune. C'est en 1953 que fut installé le groupe scolaire du Jura-Miséricorde comprenant 5 classes. Le soussigné assumait la conduite de l'une d'entre elles. En présence

de la montée démographique, l'autorité dut avoir recours à des pavillons amovibles ainsi qu'à des locaux de fortune. Cette dispersion a heureusement pris fin. On procède en outre à l'aménagement de locaux supplémentaires dans la zone de l'ancien pensionnat, occupée jusqu'à l'année dernière, par l'Orphelinat bourgeois. Le nouveau complexe du Jura, baigné de soleil et entouré de verdure, jouit d'une situation privilégiée. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

## Valais

### Aux futurs abonnés à l'« Educateur »

Le journal romand l'« Educateur » que vous recevez aujourd'hui éprouve toujours des difficultés à trouver des lecteurs dans notre canton. Même, certains enseignants

le reçoivent régulièrement, et, malgré de multiples rappels, négligent de le payer. Bien sûr, tout instituteur valaisan est abonné d'office à l'« Ecole valaisanne »,

et peut s'estimer suffisamment informé par cette revue officielle du DIP et de la SPVal. Pourtant, l'on ne peut négliger les précieux renseignements que peut fournir le journal que vous tenez entre les mains. L'« Educateur » est le seul moyen d'échange avec nos collègues romands ; ses articles à thème commun permettent de faire d'intéressantes comparaisons, et la lecture de certaines colonnes pourraient (!) nuancer l'opinion que certains se seraient forgée sur les cantons voisins. D'autre part, les numéros impairs du journal comportent souvent des leçons appréciées par les maîtres (lectures du mois, méthodes de dessin, cours de chant).

#### Pour préparer Noël en classe :

Choix de poésies pour enfants de 5 à 8 ans	Fr. 5.90
Choix de poésies pour enfants de 8 à 12 ans	Fr. 5.90
Poésies et formulettes pour les tout-petits	Fr. 5.90
Gerbes de poésies pour les petits	Fr. 5.90
Gerbe de poésies pour les enfants de 8 à 12 ans	Fr. 5.90
Compliments, monologues pour l'année	Fr. 5.90
Noël arrive	Fr. 5.90
et pour toute l'année, toute une série de jeux et amusements, chansons, récitations, histoires à raconter parue aux Editions Andr BONNE.	
Envoi à l'examen sur demande.	

#### Des idées et des cadeaux à faire soi-même :

##### Coll. Savoir faire

N° 1 : Tressons avec du rotin	Fr. 9.50
N° 2 : Travaillons avec du raphia	Fr. 9.50
N° 8 : Avec du raphia synthétique	Fr. 9.50
N° 10 : ABC du modelage	Fr. 9.50
N° 25 : Préparons Noël	Fr. 9.50
plus 45 autres titres. Liste sur demande.	

##### Coll. Art, Loisirs, Bricolage

N° 14 : Lampes en papier	Fr. 6.70
N° 16 : Crèche et santons	Fr. 6.70
N° 27 : Petits cours de poterie	Fr. 6.70
N° 28 : Peintures joyeuses sur le bois	Fr. 6.70
N° 31 : Cadeaux scintillants	Fr. 6.70
plus 47 autres titres. Liste sur demande.	

Agent général : J. MUHLEHALER, rue du Simplon 5, 1211 GENÈVE 6, tél. (022) 36 44 52

#### Un bulletin vert : Fr. 48.—

Par la cotisation retenue annuellement sur votre salaire, vous faites partie de la SPVal, et, conséquemment, de la Société pédagogique romande. Or, la cotisation pour la SPR se paie en même temps que l'abonnement de l'« Educateur ». Voici le détail :

Cotisation SPR	Fr. 16.—
Activités pédagogiques	Fr. 5.—
Fonds du congrès	Fr. 2.—
Abonnement « Educateur »	Fr. 25.—
soit au total :	Fr. 48.—

(ou Fr. 4.— par mois.)

Pour la parenthèse, Fr. 4.—, cela signifie 3 décis en moins par mois, ou 2 cigarettes par jour ! Pouvez-vous, en toute conscience, sacrifier ce que j'appellerais un « outil professionnel » à quelque menu plaisir ? P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.



# renard poche



Au format « poche » — comme pour les grands ! — une collection qui par la recherche de la qualité des textes et des images, par la variété des thèmes et des styles, par le souci constant de l'épanouissement de l'enfant, par la meilleure qualité technique et graphique, est vraiment adaptée aux conditions culturelles de notre époque.

Volumes parus :

**Le paysan, son fils et l'âne**, par Tomi Ungerer,  
Fr. 7.40, de 5 à 9 ans

**L'Olympiade des éléphants**, par Angela Hopf,  
Fr. 7.40, de 5 à 8 ans

**Mais je suis un ours !** par Frank Tashlin,  
Fr. 6.40, de 5 à 9 ans

**L'auto de pluie**, par Janosch,  
Fr. 7.40, de 5 à 8 ans

**Félix parfait**, par Bernard Waber,  
Fr. 6.90, de 4 à 14 ans

**La famille Fenouillard part en voyage**, par Christophe,  
Fr. 6.90, de 8 à 12 ans

**Le roi, les souris et le fromage**, par N. et G. Gurney,  
Fr. 6.90, de 4 à 8 ans

**Crin-Blanc**, par A. Lamorisse,  
Fr. 6.40, de 4 à 12 ans

**Que vois-tu ? qu'en dis-tu ?** par M. E. Agostinelli,  
Fr. 7.40, de 4 à 6 ans

**Le voleur XY**, par R. Stoye,  
Fr. 7.40, de 7 à 12 ans

**La fête du printemps**, par Y. Pommaux,  
Fr. 6.90, de 5 à 9 ans

**Charlot et Jacky**, par Mad,  
Fr. 6.40, de 4 à 8 ans

Parents, éducateurs, la collection **RENARD POCHE** répond aux exigences de tous ceux qui considèrent la lecture divertissante comme un élément prépondérant de l'éducation d'un enfant.

Diffusion Payot Lausanne

**CHEZ VOTRE LIBRAIRE**



Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.



## Comité central SPR, séance du 13 décembre 1975

Cette séance, la dernière de l'année, se tient à la Navigation à Ouchy, sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

### Sondage d'opinion

La commission « Orientation nouvelle » a procédé à l'ouverture des enveloppes parvenues au secrétariat. Elle a compté les questionnaires rentrés et établi la première statistique de participation qui suit : questionnaires envoyés : 8424 ; questionnaires rentrés : 2664 ; taux de réponse : 31,62 % ce qui doit être mentionné comme particulièrement bon.

Au niveau des cantons on relève :  
SPV : 1077 questionnaires, soit 38,46 %  
SPG : 485 questionnaires, soit 29,35 %  
EPN : 336 questionnaires, soit 30,40 %  
SPJ : 340 questionnaires, soit 29,33 %  
SPF : 190 questionnaires, soit 25,13 %  
SPVal : 241 questionnaires, soit 25,96 %.

A tous ceux qui ont pris la peine de répondre, un grand merci. Les résultats du sondage lui-même seront publiés ultérieurement, la commission s'attendant maintenant à ce gros travail de dépouillement.

### Correspondance

A ce point de l'ordre du jour sont traités les problèmes suivants :

**Séminaire de Trogen et de Villars-les-Moines** : le prochain séminaire aura pour thème « L'enseignant à la recherche de son identité » et se déroulera du 12 au 17 juillet 1976, à Villars-les-Moines.

**Commission de radio et de télévision scolaire** : après de longues tractations, ce problème évolue favorablement. La commission romande en la matière sera constituée sous peu. L'importance de ce point n'échappe pas au comité central qui prévoit diverses mesures à prendre dans ce domaine (consultation des sections, numéro spécial de l'« Educateur », forum, etc.). Les deux délégués dans la commission romande sont désignés : Marc Marrelli et votre serviteur.

**Commission des moyens d'enseignement** : selon la nouvelle réglementation adoptée depuis peu par la Conférence romande des chefs de départements, nous aurons droit à deux délégués dans cet organe. Rappelons qu'il doit remplacer CORMEP et CORMES.

**Nouvelle Société helvétique** : cette organisation se propose de fonder un comité pour faciliter les échanges d'écopiers et d'enseignants au travers de la Suisse. La SPR sera représentée.

### Rencontre des chefs de service I et des présidents des sections

Compte rendu complet de cette entrevue est donné à l'exécutif SPR. En résumé, on retiendra :

— que le principe des rencontres avec les différentes instances romandes est accepté (voir dernier compte rendu du CC) et que l'on évitera toute interférence avec des problèmes strictement cantonaux ;

— que la co-paternité des programmes romands est admise ;

— que le questionnaire IRDP mathématique I est un modèle du genre et que le travail de la commission romande d'évaluation fera l'objet d'une information systématique ;

— qu'il est nécessaire de revoir les programmes grâce à une commission représentative et de « désangoisser » les enseignants.

Enfin, on relève que la SPR a réaffirmé la nécessité d'une très large information des parents sur les nouveaux programmes, d'un décloisonnement des disciplines et de consignes de souplesse aux inspecteurs.

Suite à ces renseignements, le CC s'arrête assez longtemps sur la nécessité d'étaler l'introduction des nouveaux pro-

grammes. Nous y reviendrons ultérieurement.

### KOSLO

Jean John, ancien président SPR et vice-président de KOSLO, vient exposer les problèmes actuels et la révision des statuts en cours. Il s'agit en fait de renforcer l'efficacité de cette association faitière notamment en modifiant la clé de répartition des délégués au législatif, en redistribuant les compétences et pouvoirs et en créant un véritable bureau exécutif.

L'essentiel de ces préoccupations sera repris lors de la séance commune SPR-SLV fixée en janvier.

### FORMACO

Rappelons qu'à l'origine cette instance avait pour but la construction d'un centre de perfectionnement dans le canton de Fribourg, centre géré par les associations d'enseignants. A l'heure actuelle et pour des questions d'audience auprès des instances fédérales, il convient de rattacher FORMACO à KOSLO. La position SPR en la matière ne change pas : attendre la refonte des statuts de KOSLO avant d'entreprendre toute démarche dans ce sens.

### Assemblée des délégués SPR

Elle aura lieu en principe à Bienne le 6 mars 1976. Son ordre du jour provisoire s'établit ainsi : budget 1976, information sur le sondage d'opinion, pléthore et chômage, congrès, membres d'honneur.

FB.

## TABLE DES MATIÈRES 1975

### Bulletin corporatif

#### Editoriaux

Le Bulletin en 1975, p. 22. Vers une nouvelle orientation de la politique SPR, p. 94. Pour une relance de CIRCE I, p. 138. Morosité financière, p. 187. A propos des congrès internationaux, p. 231. L'école, perspectives nouvelles, p. 351. Les femmes dans l'enseignement primaire, p. 403. Un fait nouveau, p. 459. 1975/1976, une année difficile, p. 503. Les recyclages, p. 551. Un dialogue à poursuivre, p. 679. 10 questions pour un avenir, p. 787.

#### La SPR une et diverse

L'école primaire et les difficultés financières, pp. 140, 144, 147, 148, 151, 153. La féminisation du corps enseignant, pp. 405, 408, 411, 415, 417, 419. Les problè-

mes posés par les recyclages, pp. 552, 556, 560, 562, 563, 566, 567. Pléthore, pénurie, enseignement à mi-temps, pp. 740, 743, 747, 752, 755, 757.

#### Parutions spéciales

Dossiers « Jeunesse et Economie » : l'agriculture et l'élevage, p. 101 ; la consommation des ménages, p. 511 ; la distribution, p. 845. XV<sup>e</sup> Séminaire de Chexbres : de la scolarité obligatoire à l'apprentissage, p. 679. Radio scolaire, p. 257.

#### Comité central

Alliance culturelle romande, p. 894. ARPEA, p. 894. Assemblée des délégués, pp. 23, 461, 462. Centre du Sonnenberg, p. 188. Chroniques du groupe de réflexion, pp. 95, 188, 295. CMOPE, pp. 58, 233, 357, 404, 553, 644, 791, 836, 893.